

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, March 23, 2023

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 11:33 a.m. [ET] to study Bill C-22, An Act to reduce poverty and to support the financial security of persons with disabilities by establishing the Canada disability benefit and making a consequential amendment to the Income Tax Act.

Senator Ratna Omidvar (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I would like to begin by welcoming members of the committee, our witnesses and members of the public watching these proceedings. My name is Ratna Omidvar, senator from Ontario, and I am the chair of this committee. I would like to begin with a round table and I will ask the senators to introduce themselves, starting with Senator Bovey, the deputy chair of the committee.

Senator Bovey: I'm Patricia Bovey, senator from Manitoba.

Senator Dasko: Donna Dasko, senator from Ontario.

Senator Kutcher: Stan Kutcher, senator from Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: I am Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard, senator from Nova Scotia.

Senator Burey: Sharon Burey, senator from Ontario.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, senator from Alberta in the beautiful Treaty 6 territory.

Senator Seidman: Judith Seidman, senator from Montreal, Quebec.

Senator Osler: Gigi Osler, senator from Manitoba.

The Chair: Today, our committee continues its study of Bill C-22, An Act to reduce poverty and to support the financial security of persons with disabilities by establishing the Canada disability benefit and making a consequential amendment to the Income Tax Act.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 23 mars 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 11 h 33 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-22, Loi visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l'établissement de la prestation canadienne pour les personnes handicapées et apportant une modification corrélative à la Loi de l'impôt sur le revenu.

La sénatrice Ratna Omidvar (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : D'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux membres du comité, aux témoins et aux membres du public qui regardent ces délibérations. Je m'appelle Ratna Omidvar. Je suis une sénatrice de l'Ontario et la présidente de ce comité. J'aimerais maintenant faire un tour de table et demander aux sénateurs de se présenter, à commencer par la sénatrice Bovey, vice-présidente du comité.

La sénatrice Bovey : Je m'appelle Patricia Bovey, sénatrice du Manitoba.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, sénateur de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, sénatrice de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Burey : Sharon Burey, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, sénatrice de l'Alberta, dans le magnifique territoire du Traité n° 6.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, sénatrice de Montréal, au Québec.

La sénatrice Osler : Gigi Osler, sénatrice du Manitoba.

La présidente : Le comité poursuit aujourd'hui son étude du projet de loi C-22, Loi visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l'établissement de la prestation canadienne pour les personnes handicapées et apportant une modification corrélative à la Loi de l'impôt sur le revenu.

I would like to take a moment to remind all those participating in today's meeting, as well as those observing the proceedings in person and on video, that the committee has taken steps to allow for the full participation of all witnesses and members of the public in the context of consideration of Bill C-22. In planning inclusive and accessible meetings, the committee has made arrangements for sign language interpretation in both American Sign Language and Quebec Sign Language for those witnesses appearing in person and for those in our audience. The sign language interpretation will be video recorded to be incorporated into the archived video recording of the procedures, which will be made available at a later date on SenVU via the committee's website.

Finally, if a member of the audience requires assistance at any time, please notify one of the pages or the committee clerk.

Joining us today for our first panel, we welcome by video conference Michelle Hewitt, Co-Chair of the Social Policy Team with the Council of Canadians with Disabilities; and Glen Hoos, Director of Communications with the Down Syndrome Resource Foundation. Thank you very much for joining us today. The witnesses will have five minutes allocated for opening statements followed by questions from our members.

Ms. Hewitt, the floor is yours.

Michelle Hewitt, Co-Chair, Social Policy Team, Council of Canadians with Disabilities: Thank you so much for inviting me to speak to you. My name is Michelle Hewitt. I'm a disabled woman. I live in Kelowna, B.C., on the traditional and unceded territory of the Syilx Okanagan people. While I sit on a number of boards and committees, today I speak to you as the Co-Chair of the Social Justice Committee of the Council of Canadians with Disabilities, often just called CCD.

The CCD is a social justice organization of people with all disabilities that champions the voices of people with disabilities, advocating for an inclusive and accessible Canada where people with disabilities have full realization of their human rights as described in the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities. We recognize that for disabled people to live with dignity, autonomy and independence, they must not live in poverty. With this in mind, we strongly support Bill C-22 and the Canada disability benefit, and enjoin you to work to make this benefit available to working-age, disabled Canadians as soon as possible.

In the time available to me, I wish to make three key points about the legislation.

Je vais prendre quelques instants pour rappeler à ceux qui participent à cette réunion et à ceux qui observent les délibérations en personne ou par vidéoconférence que le comité a pris des mesures pour permettre à tous les témoins et à tous les membres du public de participer pleinement à l'étude du projet de loi C-22. Dans le cadre de la planification de réunions inclusives et accessibles, le comité a pris des dispositions pour que les témoins qui comparaissent en personne et les membres de notre auditoire puissent avoir accès à des services d'interprétation gestuelle en langue des signes américaine et québécoise. L'interprétation en langue des signes sera enregistrée sur bande vidéo pour être intégrée à l'enregistrement vidéo archivé des délibérations, qui sera disponible à une date ultérieure sur la page SenVu du site Web du comité.

Enfin, si, à un moment donné, quelqu'un de l'auditoire devait avoir besoin d'aide, je l'inviterais à en faire part à l'un des pages ou à la greffière du comité.

Le premier groupe de témoins se joint à nous aujourd'hui par vidéoconférence et est composé de Michelle Hewitt, coprésidente de l'équipe chargée de la politique sociale au Conseil des Canadiens avec déficiences, et de Glen Hoos, directeur des communications de la Down Syndrome Resource Foundation. Merci beaucoup d'être des nôtres. Les témoins ont cinq minutes pour faire leur déclaration liminaire, qui sera suivie de questions posées par les membres.

Madame Hewitt, vous avez la parole.

Michelle Hewitt, coprésidente, Équipe chargée de la politique sociale, Conseil des Canadiens avec déficiences : Merci beaucoup de m'avoir invitée à témoigner. Je m'appelle Michelle Hewitt. Je suis handicapée. Je vis à Kelowna, en Colombie-Britannique, sur le territoire traditionnel non cédé de la nation Syilx/Okanagan. Bien que je sois membre d'un certain nombre de conseils d'administration et de comités, je m'adresse à vous aujourd'hui à titre de coprésidente de l'équipe chargée de la politique sociale du Conseil des Canadiens avec déficiences, souvent désigné par son acronyme CCD.

Le CCD est une organisation de justice sociale mettant en valeur les voix de toutes les personnes handicapées et revendiquant un Canada accessible et inclusif au sein duquel les personnes en situation de handicap pourront totalement exercer leurs droits fondamentaux, tels qu'énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU. Nous comprenons que, si les personnes handicapées veulent vivre en conservant leur dignité et leur autonomie, elles ne doivent pas vivre dans la pauvreté. Voilà pourquoi nous appuyons sans réserve le projet de loi C-22 et la prestation canadienne pour les personnes handicapées et vous enjoignons d'œuvrer pour que cette prestation soit accessible aux Canadiens handicapés d'âge actif dès que possible.

Je souhaite utiliser le temps dont je dispose pour établir trois points clés relativement à la mesure législative à l'étude.

First, the bill declares that:

... in the spirit of “Nothing Without Us”, the Government of Canada recognizes the importance, in developing support measures for persons with disabilities, of engaging with the disability community, in accordance with the *Accessible Canada Act*

That landmark law specifies that “persons with disabilities must be involved in the development and design of laws, policies, programs, services and structures.”

Particularly important is that Bill C-22 authorizes the Governor-in-Council to implement most of the benefit’s design elements through regulations. In this first piece of major federal legislation for disabled people since the passage of the *Accessible Canada Act*, we believe it is crucial that fulsome co-creation of regulations takes place with disability organizations sufficiently supported to be able to participate.

Furthermore, our faith in Minister Qualtrough’s vision of this process being realized depends on these regulations being developed in an accessible manner that is transparent and understandable, and must include a diverse group of disabled people at the table speaking for themselves.

Second, we value the work done by the House of Commons Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities in producing a set of amendments that improve Bill C-22 — in particular, the amendment to clause 11 that reads:

... respecting the amount of a benefit, the Governor in Council must take into consideration the *Official Poverty Line* as defined in section 2 of the *Poverty Reduction Act*.

We believe that this is an especially important provision for this legislation. Without it, disabled people run the risk of still living in poverty from an inadequate benefit.

Third, the most important part for disabled people living in poverty is that this bill move quickly through these legislative phases so that the work on crafting regulations — and the process of delivering this benefit — can begin in earnest. This bill was first proposed in the Throne Speech of September 2020. Since then, the federal government has only offered one payment of \$600 — to those disabled people who could qualify for it — to mitigate the incredibly difficult times in which so many of us with disabilities find ourselves.

D’abord, le projet de loi énonce ceci :

... qu’il reconnait, suivant le principe du « rien ne doit se faire sans nous », l’importance d’établir un dialogue avec la communauté des personnes handicapées dans l’élaboration de mesures de soutien qui leur sont destinées, conformément à la *Loi canadienne sur l’accessibilité*...

Cette loi marquante précise que les personnes handicapées « doivent participer à l’élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures ».

Le projet de loi C-22 autorise le gouverneur en conseil à mettre en œuvre la plupart des éléments conceptuels de la prestation par voie de règlement, ce qui est particulièrement important. Dans le cadre de cette première mesure législative fédérale majeure à l’intention des personnes handicapées depuis l’adoption de la *Loi canadienne sur l’accessibilité*, nous estimons que le règlement doit absolument être corédigé avec des organisations représentant les personnes handicapées, qui auront obtenu un soutien suffisant pour assurer leur pleine participation à ce processus.

En outre, notre foi en la concrétisation de la vision qu’a la ministre Qualtrough de ce processus dépend de la rédaction accessible, transparente et compréhensible du règlement, de même que de la présence à la table d’un groupe de personnes handicapées de divers horizons qui parlent en leur propre nom.

Deuxièmement, nous apprécions le travail effectué par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes, qui a formulé une série d’amendements qui améliorent le projet de loi C-22, surtout l’amendement à l’article 11 qui se lit comme suit :

Le gouverneur en conseil, [...] concernant le montant de la prestation, tient compte du *seuil officiel de la pauvreté* au sens de l’article 2 de la *Loi sur la réduction de la pauvreté*.

Nous estimons que c’est une disposition particulièrement importante de cette mesure législative. Sans elle, les personnes handicapées risquent de ne pas sortir de la pauvreté en raison d’une prestation inadéquate.

Troisièmement, la chose la plus importante pour les personnes handicapées qui vivent dans la pauvreté est de voir ce projet de loi progresser rapidement au sein de la législature afin que le travail relatif à la rédaction du règlement, et au versement de cette prestation, commence pour de bon. Ce projet de loi a d’abord été proposé dans le Discours du Trône de septembre 2020. Depuis, le gouvernement fédéral n’a offert qu’un paiement de 600 \$ aux personnes handicapées jugées admissibles, afin d’atténuer les incroyables difficultés éprouvées par un si grand nombre d’entre nous qui sommes handicapés.

In the 18 months that followed, we have seen considerable inflation. The cost of food impacts those living in poverty particularly hard. The most recent figures for food inflation in February show it to be 10.6%. Currently, no provincial or federal disability benefit even reaches the poverty line, and most provincial increment system benefits are not indexed to inflation. Imagine living way below the poverty line for this entire pandemic with no relief in sight.

The approximately 1 million working-age disabled Canadians living in poverty today are in dire need of support. We — at the Council of Canadians with Disabilities — urge you to complete your work thoroughly with the aim of sending Bill C-22 back to the House of Commons for Royal Assent with all haste.

Thank you for your consideration, and let's get this done.

The Chair: Thank you very much for your comments, Ms. Hewitt.

Mr. Hoos, the floor is yours.

Glen Hoos, Director of Communications, Down Syndrome Resource Foundation: Thank you very much for the opportunity to speak with you this morning about this critical legislation for the creation of the Canada disability benefit.

I come here today wearing two hats — the first as a representative of the Down Syndrome Resource Foundation, a Burnaby-based organization that provides programs, services and support to hundreds of people with Down's syndrome and their families; the second as a husband and father whose wife and two children all have multiple permanent disabilities: physical disabilities in my wife's case, and intellectual disabilities for both children.

I would like to commend the Senate for the speed with which you are working to create this first-of-its-kind benefit, with the aim of lifting Canadians with disabilities out of poverty. The establishment of the Canada disability benefit will make Canada a world leader in promoting economic, social and individual inclusion for all citizens, and these are values that we — as an organization — and I — as an individual — hold dear.

The case for a significant Canada disability benefit is clear. The Canadian poverty line for 2022 was estimated to be approximately \$26,000. Provincial disability assistance rates in all provinces fall well below this amount. In my home province of B.C., persons with disabilities received approximately \$16,300 in 2022. This is one of the highest rates in Canada, but it still falls nearly \$10,000 short of the Canadian poverty line. This is to say nothing of the other flaws of provincial assistance,

Dans les 18 mois qui ont suivi, l'inflation a été importante. Le coût de la nourriture frappe de plein fouet les personnes qui vivent dans la pauvreté. Les derniers chiffres indiquent une augmentation du prix de produits d'épicerie de 10,6 % en février. Actuellement, aucune prestation provinciale ou fédérale pour les personnes handicapées n'atteint le seuil de la pauvreté et, dans la majorité des provinces, les prestations majorées ne sont pas indexées à l'inflation. Imaginez que vous vivez bien en-deçà du seuil de la pauvreté depuis le début de cette pandémie sans la moindre aide qui se profile à l'horizon.

Aujourd'hui, il y a environ un million de Canadiens handicapés d'âge actif qui vivent dans la pauvreté et qui ont cruellement besoin d'aide. Le Conseil des Canadiens avec déficiences vous exhorte à faire un travail poussé qui vise à renvoyer le projet de loi C-22 à la Chambre des communes pour recevoir la sanction royale dès que possible.

Merci de votre attention. Maintenant, finissons-en.

La présidente : Merci beaucoup pour vos commentaires, madame Hewitt.

Monsieur Hoos, vous avez la parole.

Glen Hoos, directeur des communications, Down Syndrome Resource Foundation : Merci beaucoup de me donner l'occasion de vous parler ce matin de ce projet de loi, d'une importance critique, qui prévoit la création d'une prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Ce matin, je porte deux chapeaux : le premier, c'est le chapeau de représentant de la Down Syndrome Resource Foundation, une organisation qui offre des programmes, des services et un soutien à des centaines de personnes trisomiques et à leurs familles à Burnaby; le deuxième chapeau, c'est celui de mari et de père, car ma femme et mes deux enfants ont des incapacités permanentes multiples. Dans le cas de ma femme, ce sont des handicaps physiques. Mes deux enfants ont des déficiences intellectuelles.

J'aimerais féliciter le Sénat de la rapidité avec laquelle il travaille à la création de cette prestation novatrice, dont l'objectif est de faire sortir les Canadiens handicapés de la pauvreté. La création de la prestation canadienne pour les personnes handicapées fera du Canada un chef de file mondial pour ce qui est de promouvoir l'inclusion économique, sociale et individuelle de tous ses citoyens, et ce sont des valeurs que notre organisation et moi-même, en tant que particulier, chérissons.

La nécessité d'une prestation canadienne pour les personnes handicapées dignes de ce nom est évidente. En 2002, le seuil de la pauvreté au Canada était estimé à 26 000 \$. Or, les allocations pour personnes handicapées de toutes les provinces sont bien en deçà de ce montant. Dans ma province, la Colombie-Britannique, les personnes handicapées ont eu droit à environ 16 300 \$ en 2022. Ce sont parmi les allocations les plus généreuses au Canada, mais c'est encore presque 10 000 \$ en dessous du seuil

including the fact that most married people with disabilities are not even eligible to receive it.

The poverty line of \$26,000 is itself an underestimate for persons with disabilities who often face higher costs than people without disabilities for essentials like medications, equipment, special diets and other necessities. Here in Metro Vancouver, where the average rent is over \$2,000 per month, shelter alone can cost more than the provincial disability amount. B.C. recently announced an increase in the monthly shelter allowance for persons with disabilities — from \$375 to \$500 — which remains self-evidently insufficient. Canadians with disabilities have suffered under poverty-level disability assistance amounts for many years, and the inflation of these past few years has created a true crisis situation.

At the outset of the COVID-19 pandemic, the federal government swiftly and admirably enacted the Canada Emergency Response Benefit, or CERB, at a rate of \$2,000 per month — an amount deemed to be the minimum necessary to maintain a basic standard of living. This did not go unnoticed by Canadians with disabilities who, years later, are still expected to subsist on significantly less than this, even though the cost of living has dramatically increased.

As a result of low disability assistance rates, persons with disabilities disproportionately face the following: poverty and ongoing debt; homelessness and tenuous shelter; starvation and malnutrition; the inability to pay for much-needed medications; and depression and mental health issues. Inversely, lifting persons with disabilities out of poverty would help these individuals avoid homelessness and access safe shelter and housing; prevent starvation and malnutrition; afford life-saving medication and therapy; buy suitable clothes for themselves and their children; avoid being forced to choose between which bills to pay; break out of poverty and debt cycles; and improve their mental health.

The benefits extend far beyond persons with disabilities themselves. By giving these individuals the means to fully participate in the Canadian economy and society, everyone wins.

To ensure maximum inclusion, equality, economic security and personal dignity for all Canadians with disabilities, I urge the swift development and implementation of the Canada disability benefit before the end of 2023. I recognize that developing a highly complex benefit that meets the needs of

de pauvreté nationale. Et je ne dis rien des autres lacunes des allocations provinciales, dont le fait que la plupart des personnes handicapées mariées n'y sont même pas admissibles.

Le seuil de pauvreté, établi à 26 000 \$, est déjà insuffisant pour les personnes handicapées qui, bien souvent, dépensent davantage que les personnes non handicapées sur les produits de première nécessité comme les médicaments, les appareils, les régimes spéciaux, etc. Ici, dans le district régional de Metro Vancouver, où le loyer moyen dépasse les 2 000 \$ par mois, le logement peut être à lui tout seul plus élevé que le montant accordé par les provinces aux personnes handicapées. La Colombie-Britannique a annoncé récemment une bonification de l'allocation mensuelle pour le logement destiné aux personnes handicapées, qui passera de 375 \$ à 500 \$, mais cela demeure évidemment trop peu. Les Canadiens handicapés recevant des allocations inférieures au seuil de la pauvreté pâtissent depuis de nombreuses années et l'inflation qui a marqué les dernières années a créé une véritable situation de crise.

Au début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a rapidement instauré la Prestation canadienne d'urgence, la PCU, et c'est tout à son honneur. Le montant de 2 000 \$ par mois a été perçu comme le minimum nécessaire pour offrir un niveau de vie de base. Cela n'a pas échappé aux Canadiens handicapés qui, quelques années plus tard, doivent toujours subvenir à leurs besoins avec un montant beaucoup plus inférieur, et ce, malgré une hausse dramatique du coût de la vie.

Les faibles allocations pour les personnes handicapées font que ces personnes souffrent de façon disproportionnée des problèmes suivants : la pauvreté et l'endettement continu; l'itinérance et le logement précaire; la faim et la malnutrition; l'incapacité de se procurer des médicaments essentiels; la dépression et les troubles psychologiques. Or, le fait de sortir les personnes handicapées de la pauvreté les aiderait à éviter l'itinérance, la faim et la malnutrition, à se procurer des médicaments et des thérapies essentiels et des logements sûrs; à s'acheter des vêtements corrects pour eux-mêmes et leurs enfants; à éviter de devoir choisir les factures à payer; à s'extirper du cercle vicieux de la pauvreté et de l'endettement; à améliorer leur santé mentale.

Ce ne sont pas seulement les personnes handicapées qui en ressentiront les avantages. Lorsque les personnes handicapées ont les moyens de participer pleinement à la société et à l'économie canadienne, tout le monde est gagnant.

Afin d'assurer l'inclusion, l'égalité, la sécurité économique et la dignité personnelle de tous les Canadiens handicapés, je vous enjoins à créer et mettre en œuvre la prestation canadienne pour les personnes handicapées dans les délais les plus brefs, d'ici la fin de 2023. Je reconnais qu'il faut du temps pour concevoir

a population with diverse needs takes time. Unfortunately, poverty does not wait — and persons with disabilities cannot wait any longer.

Thank you for recognizing the urgency of this crisis, and for working to make the Canada disability benefit a reality.

The Chair: Thank you, Mr. Hoos. Thank you both for your remarks. We will proceed to questions from senators. Colleagues, you will have five minutes for your questions, and that, of course, always includes the question and the answer. Before asking questions, I would like to request the members and witnesses in the room to please refrain from leaning in too close to the microphone, or remove your earpiece if you are doing so. This will avoid any sound feedback that could negatively impact the committee staff in the room.

Senator Bovey: I would like to thank both of our witnesses. I think you've made very compelling statements, which I appreciate very much.

I have the same question for each of you. I'm one of the people who are concerned that once this disability benefit is paid out, various provinces — maybe not all of them — may implement clawbacks which would likely negate the purpose of the bill. I'm also concerned with what I've been hearing: People are concerned that services like rent assistance and wheelchair assistance — those sorts of important aspects — may also be cut back. I wonder if these are concerns that you have, or am I overly concerned?

Perhaps, Mr. Hoos, you can start, and then we can move forward.

Mr. Hoos: Absolutely; those are valid concerns — and concerns that we share. This benefit is only meaningful if it supplements what's already in place. If the money gets clawed back — either in the form of reduced disability payments, or increases in the cost of services that are currently provided by the provinces — then it's going to be no benefit whatsoever. I think a crucial part of this process is to negotiate with the provinces to ensure that this does not happen.

Senator Bovey: Ms. Hewitt, I would be really appreciative of hearing your concerns on this. With your work on the Council of Canadians with Disabilities, are you finding discrepancies across the country with regard to clawbacks?

Ms. Hewitt: Thank you very much for your question. I would reiterate everything that Mr. Hoos said.

une prestation très complexe qui répond aux besoins d'une population ayant des besoins diversifiés. Malheureusement, la pauvreté est toujours présente et les personnes handicapées ne peuvent plus attendre.

Merci d'avoir reconnu l'urgence de cette crise et de fournir les efforts nécessaires afin que la prestation canadienne pour les personnes handicapées voie le jour.

La présidente : Merci, monsieur Hoos. Nous remercions les deux témoins d'avoir fait leurs déclarations. Les sénateurs auront maintenant l'occasion de poser des questions. Chers collègues, vous aurez chacun cinq minutes et comme d'habitude, cela comprend évidemment la question et la réponse. Avant de céder la parole, je demanderai aux membres et aux témoins présents dans la salle d'éviter de se rapprocher du micro. Si vous devez le faire, enlevez votre oreillette. Cela empêchera les réactions acoustiques qui pourraient blesser le personnel du comité dans la salle.

La sénatrice Bovey : Je remercie les deux témoins de leurs déclarations éloquentes.

Je vous demanderai de répondre à la même question. Tout comme d'autres, je crains que certaines provinces, peut-être pas toutes, chercheront à récupérer des montants une fois que la prestation pour les personnes handicapées sera mise en œuvre, ce qui viendra contrecarrer l'objectif du projet de loi. Je suis aussi préoccupée par certaines rumeurs, selon lesquelles les gens ont peur que des services comme les aides au loyer et à l'achat d'un fauteuil roulant, des soutiens essentiels, puissent être réduits. Est-ce que je m'en fais trop, ou avez-vous les mêmes préoccupations?

Monsieur Hoos, vous pourrez peut-être commencer, et ce sera ensuite le tour de Mme Hewitt.

M. Hoos : Vos préoccupations sont tout à fait justifiées et nous avons les mêmes. La prestation sera utile uniquement si elle vient s'ajouter à ce qui est déjà en place. Si le montant de la prestation est récupéré, que ce soit par la réduction des allocations pour les personnes handicapées ou une hausse du coût des services offerts actuellement par les provinces, la prestation n'offrira aucun avantage quelconque. Une étape cruciale du processus consistera à négocier avec les provinces afin que ce cas de figure ne se produise pas.

La sénatrice Bovey : Madame Hewitt, j'aimerais bien savoir ce que vous en pensez. Dans le cadre de votre travail avec le Conseil des Canadiens avec déficiences, voyez-vous diverses formes de récupération dans le pays?

Mme Hewitt : Merci beaucoup de la question. J'abonde dans le même sens que M. Hoos.

I think the issue of clawbacks is incredibly complex. They're already happening. I'll give you an example from Alberta that I read in the news: a young woman with spina bifida in her twenties. She's a vibrant, active young woman with incontinence. One of the things that was covered by her province was a discreet incontinence pad — that is no longer covered, but what is covered is an adult diaper which is bulky and huge. That's a clawback. It's a cost differential that she can't make up herself being somebody on a disability benefit. That in itself is a clawback. We're not just looking at things that are easily quantifiable, such as amounts of money, transport passes or things like that. We are looking at someone somewhere making a budget decision by saying, "Instead of number two in the catalogue, we're going to go with number three because that's cheaper."

We are extremely concerned that this happens everywhere. Our concerns would be that we're not sure that we have the power — through federal legislation — to be able to correct those things. I know that the disability community is extremely aware of this, and we are going to be monitoring this carefully once this comes into force.

Senator Bovey: Thank you very much. When it's time to negotiate or discuss the regulations, are these the issues that you're going to bring up, and will you be part of the negotiations?

Ms. Hewitt: The important part here, as I mentioned, is who is going to be part of those regulation discussions. It's incredibly important that disabled people themselves are seated around those tables, and actually having those discussions, so that they can bring up these sorts of things that aren't necessarily on people's minds. I don't think any of us know who is going to be involved in those discussions, but I know that all of us in the disability community are ready to do the work. You ask and we will be there. We are so ready for this.

Mr. Hoos: Yes, I would agree. Again, I don't know who exactly will be given the opportunity, or what that will look like, but, as an organization, we've participated in every way that we can so far, and we certainly intend to continue to do so. As I mentioned in my opening statement, I have three immediate family members with permanent disabilities, so I have a very personal interest in seeing this happen. Personally, I would be delighted to be involved in any way that I can.

Senator Bovey: I would like to thank both of you. This is very compelling and heartfelt. Thank you.

La question des récupérations est incroyablement complexe. Ce genre de chose se produit déjà. Je vais vous en donner un exemple de l'Alberta que j'ai vu dans les nouvelles : Il s'agit du cas d'une jeune femme dans sa vingtaine atteinte de spina-bifida. C'est une jeune femme active, dynamique, qui souffre d'incontinence. Autrefois, sa province lui permettait d'acheter des serviettes pour incontinence discrètes, mais maintenant, elle ne rembourse que l'achat de couches pour adultes, qui sont volumineuses et très visibles. C'est une forme de récupération. Cette femme ne peut couvrir l'écart dans le prix avec le montant qu'elle touche en tant que personne handicapée, ce qui en fait une récupération. Nous n'examinons pas seulement les choses qui sont faciles à quantifier, telles que des montants d'argent ou des laissez-passer pour le transport en commun. Il peut s'agir d'un fonctionnaire qui prend une décision budgétaire en disant : « Plutôt que de rembourser l'article numéro deux dans le catalogue, nous ne rembourserons que l'article numéro trois, puisqu'il coûte moins cher. »

Ce genre de récupération se fait partout, et c'est une source de grande préoccupation. Nous craignons de ne pas être en mesure de corriger ce genre de situation au moyen d'une loi fédérale. La communauté des personnes handicapées est consciente du problème et va suivre le dossier de près une fois que la loi entrera en vigueur.

La sénatrice Bovey : Merci beaucoup. Lorsque viendra le temps de tenir des négociations ou des discussions sur le règlement, allez-vous parler de ce problème, et participerez-vous aux négociations?

Mme Hewitt : Comme je l'ai indiqué, le choix des participants aux discussions sur le règlement sera très important. Les personnes handicapées doivent impérativement avoir une place à la table et participer aux discussions afin qu'elles puissent soulever ce genre de problème qui ne vient pas forcément à l'esprit des autres participants. Je ne crois pas que nous sachions qui participera à ces discussions, mais je sais que tous les membres de la communauté des personnes handicapées sont plus que prêts à se retrousser les manches et à s'y mettre. Il suffit de nous le demander, et nous répondrons à l'appel.

M. Hoos : Je suis du même avis. Encore une fois, je ne sais pas qui participera aux discussions ni à quoi elles ressembleront, mais notre organisation s'est exprimée par tous les moyens possibles jusqu'à présent, et nous avons certainement l'intention de continuer. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, trois membres de ma famille immédiate ont des incapacités permanentes, ce qui fait que je m'intéresse beaucoup au dossier. Personnellement, je serais ravi d'y participer d'une façon quelconque.

La sénatrice Bovey : Permettez-moi de vous remercier tous les deux. Vos témoignages sont touchants et éloquentes. Merci.

The Chair: If I may briefly ask a question on the clawback issue, can I assume that in your relative provinces — just as you have organized around this bill at the federal level — you are organizing provincially to talk to your provincial counterparts in government about the issue of clawbacks?

Ms. Hewitt: Absolutely; the CCD is an organization of 14 different organizations from across the country. For example, Mr. Hoos and I are both in British Columbia. I'm on the board of Disability Alliance BC, which is one of the CCD's member groups. All of our member groups are talking to provincial governments.

I also know that across the disability spectrum, you have groups like Inclusion Canada, which is a federation of organizations, who are talking. I'm the chair of the board of Disability Without Poverty; we have provincial strategies that are under way. We are — all of us — leading these conversations with provincial governments at the moment.

The Chair: In her presentation to us yesterday, the minister said that she's drawing a red line on clawbacks. No clawbacks — that's her position. It's an admirable position.

Do you believe that the benefit should be rolled out after all clawback agreements are signed, or should money start flowing — province by province — as soon as a clawback agreement is signed? You can also get back to me later on.

Mr. Hoos: My opinion would be that the money should start flowing as soon as possible — or sooner. One of the recommendations that we made in our initial brief to the House was that there should be some kind of interim emergency funding put in place — while the benefit is being developed — because, even if we achieve our goal of implementing the benefit by the end of 2023, that still leaves nine months in the interim during which this problem is continuing and growing. The faster that we can get money into pockets, the better. I'm sure that Ms. Hewitt would agree with that.

Ms. Hewitt: Yes, I do agree. I think it's very complicated for us to say, "Leave people in other provinces behind," but we have to get relief flowing at some point in some way.

I understand and I deeply agree with the minister's red line. However, I think that method — of monitoring those clawbacks — is going to be something that we will need to talk about regarding how that happens, as well as the organizations that are best placed to understand what disabled people are

La présidente : Permettez-moi de poser une question rapide sur la récupération. Je présume que vous faites les démarches nécessaires dans vos provinces respectives pour parler aux responsables des gouvernements provinciaux de la question de la récupération, tout comme vous vous êtes organisés pour vous exprimer au sujet du projet de loi auprès des représentants fédéraux.

Mme Hewitt : Tout à fait. Notre organisation chapeaute 14 organismes au pays. Par exemple, M. Hoos et moi-même vivons en Colombie-Britannique. Je siège au conseil d'administration de la Disability Alliance BC, qui est l'un de nos membres. Tous nos groupes membres discutent avec les gouvernements provinciaux.

Nous avons des groupes comme Inclusion Canada, une fédération d'organisations, qui parlent au nom de la communauté des personnes handicapées. Je suis la présidente du conseil d'administration du mouvement Le handicap sans pauvreté; nous mettons en œuvre des stratégies actuellement à l'échelon provincial et nous entretenons tous des dialogues avec les gouvernements provinciaux.

La présidente : La ministre a indiqué dans sa déclaration hier qu'elle n'accepterait pas les récupérations. Selon elle, il n'y aura aucune récupération. C'est une position admirable.

Pensez-vous que la prestation devrait être offerte une fois que toutes les ententes en matière de récupération auront été signées, ou que la prestation devrait être offerte dans une province à la fois, dès qu'une entente de récupération aura été conclue? Vous avez aussi la possibilité de fournir une réponse plus tard.

M. Hoos : À mon avis, les prestations devraient être versées le plus rapidement possible, et même plus vite encore. Lorsque nous avons déposé notre premier mémoire auprès de la Chambre, nous avons recommandé le versement de fonds intérimaires d'urgence pendant la période de conception de la prestation parce que même si nous réalisons notre objectif, c'est-à-dire la création de la prestation d'ici la fin de 2023, cela veut néanmoins dire qu'il y aura une période intérimaire de neuf mois pendant laquelle le problème ne cessera de s'aggraver. Le plus vite que nous pourrions remettre l'argent aux gens, le mieux ce sera. Je suis sûr que Mme Hewitt est d'accord.

Mme Hewitt : Oui, je suis d'accord. C'est très difficile pour nous de dire que les gens de certaines provinces recevront la prestation après d'autres, mais il faut trouver une façon quelconque de commencer à aider les gens au moyen de cette prestation.

Je comprends la position de la ministre et je suis d'accord. Toutefois, je pense que cette stratégie, c'est-à-dire guetter les récupérations, devra faire l'objet de discussions afin de voir comment cela se réalisera et de trouver des organisations qui sont les mieux placées pour comprendre la réalité des personnes

actually facing. In the example that I just gave, those are the ways that we must ensure that we see it being monitored.

The Chair: Thank you very much.

Senator Seidman: Many thanks to both of our witnesses for their presentation of issues that we desperately need to understand as best as possible in order to ensure this legislation is what it should be, ultimately, for the disability community.

I want to pursue this issue that we're now discussing regarding getting the money flowing as soon as possible to people who can really benefit from this. Ms. Hewitt, your organization — in your brief to the House of Commons Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities — recommended that “All governments commit to simplifying the administration and provision of benefits”

We talk about access. We talked yesterday about how to simplify the process. How can we be certain that the people who really need this are going to know about it and gain access to it? How complex is that process going to be? Are there going to be clawbacks? The issue is — and we heard a bit about it yesterday — whether we will have a sole point of contact for members of the disability community who are trying to gain access to this. Will there be an advocate, or an agent, that they can call who understands the process and procedures, and can help walk them through it, or deal with appeals if they don't find themselves eligible for one reason or another? We know that there were huge problems with the Disability Tax Credit program because this committee did some work on this several years ago, specifically around this access issue.

I would like to know what you think about this. Will it be left to the ground and organizations like yourselves to walk people through it, or is there some way to build into the regulations an access advocate who can deal with problems?

Ms. Hewitt: First of all, let's talk about the Disability Tax Credit. It's a tax credit. Currently, the people who apply for it are those who pay taxes so that they can claim it back. The people that we're talking to — who live in dire poverty — typically do not claim the Disability Tax Credit.

I understand the need for the federal government to have, as the minister called it yesterday, “a bucket” or “a list,” and the Disability Tax Credit fits that mandate. But it doesn't fit the mandate of the people who need this benefit.

We currently have in many provinces — not all provinces — a disability assistance payment of some sort. As the federal government is prepared to go into partnership with them over

handicapées. L'exemple de la jeune femme que je vous ai donné en est un cas.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice Seidman : Je tiens à remercier nos deux témoins qui ont décrit les enjeux que nous devons absolument comprendre afin de faire en sorte que ce projet de loi aide réellement la communauté des personnes handicapées.

J'aimerais poursuivre la discussion sur la façon de verser les fonds aussi rapidement que possible aux gens qui en ont tellement besoin. Madame Hewitt, dans le mémoire que votre organisation a présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes, on recommande que : « Tous les gouvernements s'engagent à simplifier l'administration et l'offre de prestations... »

Nous parlons de l'accès. Hier, il a été question de simplifier le processus. Comment pouvons-nous être sûrs que les gens qui ont vraiment besoin de la prestation vont être au courant et pouvoir y avoir accès? Quelle sera la complexité du processus? Y aura-t-il des récupérations? On a mentionné un enjeu hier, à savoir s'il y aura un seul point de contact pour les membres de la communauté des personnes handicapées qui cherchent à toucher la prestation. Y aura-t-il un défenseur ou un agent que les personnes handicapées pourront appeler, une personne qui comprend le processus et les procédures et peut aider les gens à faire des demandes, ou encore à intenter un appel si leur demande est refusée pour une raison quelconque? Nous savons que le crédit d'impôt pour personnes handicapées a généré d'énormes problèmes, notamment en ce qui a trait à l'accès. Notre comité a travaillé sur ce dossier il y a quelques années.

Qu'en pensez-vous? Reviendra-t-il aux gens sur le terrain et aux organisations comme la vôtre d'aider les gens, ou y a-t-il une façon de prévoir dans le règlement un poste de défenseur chargé de veiller à l'accès et d'aider les gens en cas de problème?

Mme Hewitt : Parlons tout d'abord du crédit d'impôt pour personnes handicapées. C'est un crédit fiscal. Les gens qui en font la demande en ce moment payent de l'impôt et demandent un crédit. Les gens à qui nous parlons, des gens qui vivent dans une pauvreté extrême, ne présentent pas habituellement une demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Je comprends que le gouvernement fédéral doit avoir « une liste d'incontournables », comme l'a dit la ministre hier, et que le crédit d'impôt pour personnes handicapées répond à ce critère. Toutefois, il ne répond pas aux besoins des personnes pour qui la prestation est essentielle.

Bon nombre de provinces, mais pas toutes, versent une allocation quelconque aux personnes handicapées. Puisque le gouvernement fédéral est prêt à établir un partenariat avec les

this combined Child Disability Benefit and the provincial payment, presumably they trust, or accept, the process that they go through. In my mind, that eligibility is already there for those who have already applied.

One thing you will hear disabled people say over and over is, “Do not make us jump through more hoops, because every hoop is of a different size and shape, and it is incredibly complex.” As disabled people, we are made to prove that we are disabled, and we are made to do this repeatedly. Many of us have permanent disabilities that are never going to go away.

I believe there is a lot of simplification that could be learned provincially, territorially and federally as we go through this. I think the idea of having somebody who is an arbiter of accessibility is a great place to go, but it should exist in every province.

Disability Alliance BC, a group that is part of the CCD, does much of this work already. We advocate for people. We help them fill out forms, and help them with the appeals process — that kind of thing. The federal and provincial governments partnership needs to come with these provincial organizations that already have the expertise.

Senator Seidman: That’s very helpful.

Senator Osler: Thank you to the witnesses for appearing today. My question is for both of you.

In the spirit of “nothing about us without us,” Bill C-22’s preamble recognizes the importance of engagement — engaging people who have disabilities, along with the provinces and territories, in the design of the Canada disability benefit.

Have your organizations participated in any of the consultations that have taken place so far? If so, what concerns did you raise in those discussions? And, if you have not participated in the consultations, are there concerns with either the bill or the yet-to-be-developed regulations that you would like to share with this committee?

Mr. Hoos: We have not yet been involved in any of these discussions. We have contributed a number of things in writing. We would certainly welcome that opportunity.

With regard to people with Down’s syndrome, it is a little more complicated in terms of being able to get their input. In many cases, people with Down’s syndrome would probably need

provinces pour offrir conjointement la Prestation pour enfants handicapés et l’allocation provinciale, nous présumons que le gouvernement fait confiance au processus prévu pour déterminer l’admissibilité à l’allocation provinciale. Cela veut dire pour moi que les gens qui ont déjà présenté une demande pour l’allocation et ont été déclarés admissibles seront également admissibles à la prestation.

Les personnes handicapées répètent à qui veut l’entendre qu’il ne faut pas les obliger à passer par des démarches administratives compliquées, parce que chaque démarche est différente et incroyablement complexe. On oblige les personnes handicapées à prouver à maintes reprises qu’elles sont handicapées. Or, bon nombre d’entre elles ont des incapacités permanentes qui ne se résoudront jamais.

Je pense que l’on pourrait grandement simplifier les choses aux échelons provinciaux et territoriaux ainsi qu’au gouvernement fédéral au fur et à mesure que nous avançons. J’aime beaucoup l’idée d’avoir un défenseur qui veille sur l’accessibilité, mais il devrait y en avoir un dans chaque province.

Disability Alliance BC, un groupe qui fait partie du Conseil des Canadiens avec déficiences, réalise déjà beaucoup de travail dans ce domaine. Nous faisons des revendications au nom des gens. Nous les aidons à remplir des formulaires et à intenter un appel, par exemple. Le partenariat entre les provinces et le gouvernement fédéral doit trouver des organisations comme la nôtre qui ont déjà l’expertise nécessaire.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup.

La sénatrice Osler : Je remercie les témoins qui comparaissent aujourd’hui. Ma question est destinée à vous deux.

Le préambule du projet de loi C-22, fidèle au principe « rien ne doit se faire sans nous », reconnaît l’importance de mobiliser les personnes handicapées ainsi que les provinces et territoires aux fins d’élaboration de la prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Vos organisations ont-elles participé aux consultations qui ont eu lieu jusqu’à présent? Si oui, quelles préoccupations avez-vous soulevées lors des discussions? Si vous n’avez pas encore participé aux consultations, avez-vous des préoccupations quant au projet de loi ou au règlement à venir que vous aimeriez transmettre au comité?

M. Hoos : Nous n’avons pas encore participé à ces discussions, mais nous serions ravis d’y participer. Nous avons soumis bon nombre de documents.

En ce qui concerne les personnes trisomiques, il est plus difficile de recueillir leurs commentaires. Dans bien des cas, les personnes trisomiques devront probablement être accompagnées

their caregivers or their parents to be involved alongside them, helping them to understand the issues and frame their needs, but they should certainly have the opportunity to do so.

In terms of our concerns, we already talked about clawbacks. That's probably the biggest one.

Another concern would be that it should function as guaranteed income for individuals with disabilities. It must not create a disincentive to work. Of course, that is one of the limitations of provincial assistance. Although it's not a lot, if you earn too much at your job, you start losing your disability amounts. At times, even my organization has offered work to individuals with Down's syndrome, and their decision has been that they would lose more in benefits than they would gain by working with us. That cannot happen.

Inflation has been mentioned. We believe that the benefit must be indexed to inflation, rising annually with the cost of living. That's a limitation of the provincial disability amounts that are not indexed to inflation.

We want to open this up widely. In regard to the provincial regulations, at least here in B.C., where there is family means testing, I have recently done a fair bit of legwork on this myself: It has become apparent that my wife will likely be unable to work for the rest of her life. I have looked into whether she can apply for provincial benefits. The answer is that she cannot because her husband makes more than \$40,000 a year. If anyone has tried raising a family in the Vancouver area on \$40,000 a year, that does not go far.

Under the current system, we are essentially forced to be a single-income family for the rest of our lives. We believe that a married person should have as much right to this income as anyone else. I would say that we need to open the gates as widely as possible.

Ms. Hewitt: In terms of consultation, yes, the CCD members have been involved in round tables in the pre-consultation that the government took part in, and have been involved in focus groups for Canada's Disability Inclusion Action Plan, or DIAP, as well as any surveys and so on that came out of that.

In terms of concerns that were raised, it includes all of the ones that Mr. Hoos just mentioned. If I had more time, I would talk more about the individualization of the benefit.

de leur proches aidants ou de leurs parents pour les aider à comprendre les enjeux et à exprimer leurs besoins, mais elles devraient certainement avoir l'occasion de le faire.

Pour ce qui est de nos préoccupations, nous avons déjà parlé des récupérations. C'est probablement notre plus grande préoccupation.

Nous pensons aussi que la prestation devrait constituer un revenu garanti pour les personnes handicapées. Elle ne doit pas devenir une contre-incitation au travail. Voilà une des lacunes évidentes des allocations provinciales. Même si les personnes handicapées gagnent un salaire modeste, dès qu'elles franchissent un certain seuil de revenu, elles n'ont plus droit aux allocations provinciales. Il est même arrivé à quelques occasions que mon organisation ait offert du travail à des personnes trisomiques qui ont décidé de le refuser, car elles en perdraient davantage en allocations qu'elles ne toucheraient en salaire. Il faut empêcher ce cas de figure.

Quelqu'un a parlé de l'inflation. Nous pensons que la prestation doit être indexée sur l'inflation et augmenter annuellement selon le coût de la vie. Voilà une lacune des allocations provinciales pour personnes handicapées; elles ne sont pas indexées sur l'inflation.

Nous voulons que le plus grand nombre possible de personnes handicapées ait droit à la prestation. La réglementation provinciale, du moins celle de la Colombie-Britannique, prévoit l'évaluation des ressources de la famille. J'ai fait beaucoup de recherches à ce sujet moi-même : il est devenu apparent que ma femme ne pourra probablement jamais travailler pendant le reste de sa vie. J'ai voulu savoir si elle serait admissible aux allocations provinciales. La réponse est non, car son mari gagne plus de 40 000 \$ par année. Je peux vous dire qu'un salaire annuel de 40 000 \$ ne va pas loin quand on essaie d'élever une famille dans la région de Vancouver.

Essentiellement, le régime actuel nous oblige à rester une famille à un seul revenu pendant le reste de nos vies. Nous pensons qu'une personne mariée devrait avoir le droit de gagner de l'argent comme tout autre citoyen. Il faudrait rendre un maximum de gens admissibles.

Mme Hewitt : Oui, des membres de notre organisation ont participé aux tables rondes à l'étape de la préconsultation que le gouvernement a organisée et nous avons participé aux groupes de discussion du Plan d'action pour l'inclusion des personnes handicapées du Canada, ainsi qu'aux sondages et autres activités connexes.

Pour ce qui est des préoccupations qui ont été soulevées, nous avons les mêmes que M. Hoos. Si j'avais plus de temps, je vous parlerais du besoin d'adapter la prestation aux circonstances individuelles.

Senator Moodie: Thank you to the witnesses who are here today. I want to drill down a bit more on access, and how the application and the administrative design of what we set up can actually stand in the way of access for disabled people.

We heard yesterday about some potential issues: We heard about episodic conditions that fluctuate in their severity and affect people's income from time to time. We heard about issues around income testing, and issues around tying eligibility to income, not means. We are hearing again about the income of individuals not tied to household situations.

Can you give us some specific examples of design that you know have worked so that, as we write our report, we can ensure these are known to the folks who will be reading it? Are there any jurisdictions — including in other countries — that have dealt with this issue very well that you would like to highlight?

Ms. Hewitt: It is hard to think of good examples of access, to be quite frank. The examples I would lean toward are from non-profit organizations that physically go out and look for people. There is an Access RDSP program in B.C. from a coalition of organizations. People who should be able to obtain a Registered Disability Savings Plan, or RDSP, are walked through the process, which includes going to the bank and opening an investment account, as this is extremely complex. The people who are doing those things are walked through that with people from organizations like Disability Alliance BC. I think it's that one-to-one mentorship and support that is crucial for people feeling extremely vulnerable when thinking they have to go through these pieces.

In terms of obstacles, one of the obstacles is often cost. We know that for someone like myself, and probably for most of you, if I need my doctor to sign a form — I have known her for many years — she signs it, and there is no cost to me because I have that privilege. Many of the people who are in most need of these benefits often don't have a family doctor. We know that, particularly in B.C., we have a million people without a family doctor, and that pattern is repeated across the country. If you don't have that relationship, that person will ask you to pay \$50 to \$100 to access a benefit that you need because you live in poverty. You can see how the cycle traps people.

You can probably tell from my accent that I spent many years living in the U.K., and that's not an example that we should look at — the English example is extremely poor. However, I understand that Scotland is striking out more on its own and is having more success, but I can't talk anymore to it right now.

La sénatrice Moodie : Merci aux témoins qui sont des nôtres aujourd'hui. J'aimerais examiner la question de l'accès et voir comment le processus de demande et les étapes administratives peuvent gêner l'accès des personnes handicapées.

Hier, nous avons pris connaissance de certains problèmes possibles : on nous a parlé de maladies épisodiques dont la gravité peut fluctuer et avoir une incidence sur le revenu des gens de temps à autre. On nous a décrit les problèmes qui découlent de l'évaluation des ressources et du fait que l'admissibilité doit être fonction du revenu, et non des ressources. On nous parle encore de la question du revenu qui n'est pas lié à la situation familiale.

Pouvez-vous nous donner des exemples de modèles qui fonctionnent afin que les gens qui liront notre rapport puissent en prendre connaissance? Y a-t-il des pays ou des régions qui ont réalisé de bons coups que vous aimeriez souligner?

Mme Hewitt : Bien franchement, il est difficile de trouver de bons exemples d'accès. Des exemples qui me viennent à l'esprit proviennent d'organisations à but non lucratif qui vont activement à la recherche de gens. En Colombie-Britannique, une coalition d'organisations a mis sur pied un programme pour faciliter l'accès aux REEI. Les personnes admissibles à un régime enregistré d'épargne-invalidité, un REEI, se font ainsi accompagner pendant tout le processus, c'est-à-dire se rendre à la banque et ouvrir un compte d'épargne, qui est une démarche très compliquée. Des représentants des organisations comme Disability Alliance BC aident les gens avec toutes les démarches. Ce type de mentorat et de soutien individuel est tellement important pour les personnes qui se sentent extrêmement vulnérables lorsqu'elles doivent passer par des étapes administratives.

L'un des plus grands obstacles est bien souvent le coût. J'ai un médecin que je consulte depuis de nombreuses années, et c'est probablement également le cas pour la plupart d'entre vous. Si je dois demander à ma médecin de signer un formulaire, elle me le fait gratuitement. C'est un privilège. La plupart des gens qui ont le plus besoin de ces prestations n'ont bien souvent pas de médecin de famille. Nous savons qu'en Colombie-Britannique, un million de personnes sont sans médecin de famille, et c'est une situation qui se reproduit partout au pays. Sans médecin de famille, il faut payer de 50 à 100 \$ pour avoir droit à une prestation dont on a besoin parce qu'on vit dans la pauvreté. On peut voir que c'est un cercle vicieux.

Vous avez probablement deviné à partir de mon accent que j'ai vécu de nombreuses années au Royaume-Uni, qui est un exemple dont il ne faudrait vraiment pas s'inspirer. Le régime britannique est extrêmement lacunaire. J'ai appris toutefois que l'Écosse œuvre de son côté et fait de bonnes choses, mais je ne pourrais pas vous en dire davantage maintenant.

The Chair: We won't have a second round, colleagues, so we'll have a 10-second response from Mr. Hoos.

Mr. Hoos: I agree that there are not a lot of examples out there. I believe this bill will make Canada a world leader. In that vein, I'm not aware of any other countries that we are really following.

The Chair: Thank you.

Senator Petitclerc: Thank you so much to both of our witnesses. I will ask my first few questions to Ms. Hewitt, but if we have time to hear answers from both witnesses, that would be great.

Ms. Hewitt, in your introduction, you spoke of the poverty line and the level of benefits in different provinces that is way under the poverty line, as well as the impact of that and the importance of indexation to inflation. This bill, as you know, does not prescribe an amount. It is a framework bill. It does not ask to respect that poverty line. All it asks is to take into consideration the poverty line.

My questions are as follows: How important is it to do more than take it into consideration? How important is it to ensure that we aim for it, or even — in my humble opinion — aim over it, if we take into consideration the extra costs of living with a disability?

Ms. Hewitt: I'm well known in my community for what I'm about to say: The poverty line is no lollipops and rainbows — it's the poverty line. That's what we're talking about lifting people to, particularly in the Atlantic provinces. The people in New Brunswick get just over \$700 a month. Can you imagine living on that? I don't know how people live on that amount of money. Being disabled, as I'm sure you know, costs more than not being disabled. Research tells us this: For the amount of disability it takes to qualify for the typical provincial benefit, research from other countries tells us that it can be around 40% extra. That now takes our \$2,100 poverty line up to \$2,800 or \$2,900. Even if we lift people to the poverty line, disabled people are still going to be living in poverty. That line is the minimum that we need to lift people to.

I understand that we do things incrementally. We are not going to come out of the gate with everybody getting \$3,000 — but that increment can be no lower than the current poverty line. Otherwise, we do not meet the bill's criteria. We are not lifting disabled people out of poverty by any measure. I believe that the poverty line is the starting point and not the finish line.

La présidente : Chers collègues, il n'y aura pas de deuxième série de questions. Je vais donner 10 secondes à M. Hoos afin qu'il puisse répondre à la question.

M. Hoos : Je suis d'accord pour dire qu'il n'existe pas vraiment de bons exemples ailleurs. Je crois que le projet de loi fera du Canada un chef de file en la matière. Je ne peux vous fournir un seul exemple d'un pays qui serait plus avancé que nous.

La présidente : Merci.

La sénatrice Petitclerc : J'aimerais remercier les deux témoins. J'ai quelques questions à poser à Mme Hewitt, mais si nous avons suffisamment de temps pour entendre la réponse du deuxième témoin, ce serait formidable.

Madame Hewitt, dans votre déclaration, vous avez parlé du seuil de pauvreté et du montant des allocations accordées par les diverses provinces qui sont largement inférieures au seuil de pauvreté, ainsi que de l'impact de cette situation, et de l'importance de l'indexation sur l'inflation. Comme vous le savez, le projet de loi ne prévoit pas de montant précis. Il propose un cadre. Il ne fixe pas la prestation en fonction du seuil de pauvreté. Il ne fait que préciser qu'il faut en tenir compte.

Mes questions sont les suivantes : dans quelle mesure est-il important d'en faire plus que de tout simplement en tenir compte? Dans quelle mesure est-il important de viser le seuil de pauvreté, ou même à mon humble avis de le dépasser, si nous tenons compte également des coûts supplémentaires associés à une incapacité?

Mme Hewitt : Les gens de ma communauté devineront déjà ce que je vais vous dire : le seuil de la pauvreté n'est pas une panacée, c'est le seuil de la pauvreté. C'est là où nous voulons amener les gens, notamment dans les provinces de l'Atlantique. Les habitants du Nouveau-Brunswick reçoivent un peu plus de 700 \$ par mois. Pouvez-vous vous imaginer vivre de ce montant? Je ne sais pas comment les gens le font. Comme vous le savez sans doute, vivre avec une incapacité coûte plus cher. La recherche le confirme : les études menées dans d'autres pays indiquent qu'il peut en coûter 40 % de plus dans le cas d'une incapacité ouvrant droit à une allocation provinciale typique. Cela veut dire que le seuil de pauvreté de 2 100 \$ sera de l'ordre de 2 800 \$ ou de 2 900 \$. Même si nous amenons les personnes handicapées au seuil de pauvreté, elles vont toujours vivre dans la pauvreté. Ce seuil est le minimum que nous devrions viser.

Je sais que nous devons faire les choses graduellement. Nous ne pourrions pas d'emblée verser 3 000 \$ à tout le monde, mais le point de départ ne peut être inférieur au seuil de pauvreté actuel. Sinon, nous ne respecterons pas les critères prévus dans le projet de loi. Nous n'allons pas extirper les personnes handicapées de la pauvreté. Je crois que le seuil de pauvreté est le point de départ, et non le point d'arrivée.

Mr. Hoos: I would certainly agree. With things like this, I think there can sometimes be the perception that people are living in luxury on the government's back. That is not the case whatsoever. Even living at the poverty line is very difficult day to day. As has been stated a number of times, the official poverty line is definitely an underestimate for people with disabilities. I think the poverty line should be the bare minimum that we are aiming for, and anything below that would be very disappointing and inadequate.

Senator Dasko: Thank you to the witnesses for being here. My question is also about the poverty line; I want to pursue it in a slightly different way. Both of you talked about the importance of poverty reduction, and you both spoke about the importance of the poverty line in your comments just now. Ms. Hewitt, you were also more specific about your hopes.

I want to drill down a little bit on this. Yesterday, we heard from some witnesses regarding this figure: 40% of people with disabilities live below the poverty line. I want to get a little more granular here to ask you this: What is your expectation about what the benefit will do? How many people with disabilities do you think will be moved beyond the poverty line with this benefit? What are your hopes, or expectations, for this benefit and the extent to which it is going to move people beyond that poverty line — beyond that 40% figure that we heard yesterday? Thank you.

Mr. Hoos: My expectation would be that it moves every person with a disability above the poverty line. Of course, that's going to depend on what is set up in terms of accessing it, and the ease of the process and the inclusiveness of it. As was mentioned earlier, I would urge us to take advantage of the systems that are already in place, including people who have gone through the process and been approved for provincial disability assistance and/or for the disability tax benefit. Despite its obvious limitations, I feel that anyone who has qualified for it should be automatic for this.

Obviously, there will have to be a new system for those who are new applicants to the whole system. It has to be as easily accessible as possible. In disability services, I feel like there are always gatekeepers who view it as their job to keep people out who shouldn't be in, as opposed to opening the gate as wide as possible to ensure that everyone who should be in does get in. I would like to see that be the overriding philosophy of this benefit.

Senator Dasko: So you think that it will do this, as opposed to hoping that it will?

M. Hoos : J'abonde dans le même sens. Lorsque nous parlons de ce genre de soutien, les gens peuvent parfois avoir l'impression que les personnes handicapées se payent du caviar avec l'argent du gouvernement. C'est tout le contraire. Vivre au jour le jour au seuil de la pauvreté est très difficile. Comme on l'a dit maintes fois, le seuil de pauvreté officiel est vraiment une sous-estimation dans le cas des personnes handicapées. Je crois que le seuil de pauvreté devrait être le minimum que nous visons. Tout montant qui lui serait inférieur serait très décevant et insuffisant.

La sénatrice Dasko : Merci aux témoins d'être des nôtres. Ma question porte aussi sur le seuil de pauvreté, mais j'aimerais l'aborder dans une autre optique. Vous avez tous les deux parlé de l'importance de la réduction de la pauvreté, et vous venez tout juste de décrire la réalité du seuil de pauvreté. Madame Hewitt, vous avez également donné des précisions quant à vos attentes.

J'aimerais obtenir plus de renseignements. Hier, certains témoins nous ont fait part de la statistique suivante : 40 % des personnes handicapées vivent en deçà du seuil de pauvreté. J'aimerais savoir quelles sont vos attentes quant à l'impact de la prestation. Combien de personnes handicapées échapperont à la pauvreté grâce à la prestation? Quels sont vos espoirs et vos attentes à l'égard de la prestation et son impact en ce qui concerne le pourcentage de gens qui se sortiront de la pauvreté, c'est-à-dire les 40 % dont on a parlé hier? Merci.

M. Hoos : Je m'attends à ce que la prestation permette à toutes les personnes handicapées de se sortir de la pauvreté. Bien sûr, cela dépendra des modalités d'accès, de la facilité du processus et de son inclusivité. Comme il a été mentionné plus tôt, je préconise le recours aux systèmes qui sont déjà en place, y compris pour les gens qui sont déjà passés par le processus et ont été déclarés admissibles à l'allocation provinciale pour personnes handicapées ou au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Malgré les lacunes des deux soutiens, je crois que quiconque ayant déjà été déclaré admissible devrait également l'être d'office dans le cas de la prestation.

Évidemment, il faudra prévoir un nouveau système pour ceux qui n'ont jamais présenté de demande auparavant à titre de personne handicapée. Il faut que l'accès soit le plus facile possible. Dans le secteur des services aux personnes handicapées, j'ai l'impression qu'il y a toujours des portiers qui ont comme tâche de faire entrer un minimum de gens plutôt que d'ouvrir grand la porte afin que tout le monde qui y a droit puisse entrer. J'aimerais que cette approche soit retenue dans le cas de la prestation.

La sénatrice Dasko : En êtes-vous persuadé, ou est-ce que vous l'espérez tout simplement?

Mr. Hoos: Provided it is implemented in such a way that the amount is sufficient, and everybody who has a disability is able to access it, there is no reason that it shouldn't.

Senator Dasko: Ms. Hewitt, do you expect it to move everybody out from under the poverty line?

Ms. Hewitt: Yes, I do. In my comments, I said that there are roughly 1 million working-age Canadians living in poverty. Those are 2017 figures, and they're the figures of the people that we can actually count. I would imagine that now — six years later and after a pandemic — that figure is much higher. I couldn't begin to estimate how much higher. But in this country — in Canada — my expectation is that no one should live in poverty, and particularly not because they are disabled.

Senator Burey: Thank you to our witnesses for sharing these very important real-life experiences. I'm also going to dig into this poverty line issue because I think we need to be getting sufficient money into the hands of the people who need it. Yesterday, we talked about the Canada disability benefit as being an investment — and I want to get that on the record again — in Canadians with disabilities so that they can fully access, participate and contribute to society.

In regard to the poverty line, the bill was amended by the House committee adding a new clause, which you spoke about, that would require the Governor-in-Council to take into consideration the official poverty line as defined by the Poverty Reduction Act. As you said, this would only require, and it would be a consideration — it would not be a mandate. We were talking about that.

Of course, the Poverty Reduction Act refers to market-based measures. Do you have any ideas that would expand these market-based measures in order to get them into consideration so that the money would be sufficient to alleviate poverty for people living with disabilities?

This is about gaining more information on the market-based measures. Statistics Canada uses this market-based measure where they look at this basket of measures. One of them is inflation — we talked about food inflation. What other things should go into this market-based measure so that we can get the poverty thing increased?

Ms. Hewitt: I have met a few times with Statistics Canada to talk about this exact thing because the Market Basket Measure doesn't reflect disability particularly well. The problem is that we — as disabled people — are a very diverse group of people. Other countries have chosen to look at this by a multiplier effect. I think that is a better approach than looking at what we could add — because what I might need as a disabled woman with MS

M. Hoos : À condition que la prestation soit conçue de façon à constituer un montant suffisant et que toute personne handicapée y ait droit, il n'y a aucune raison de croire le contraire.

La sénatrice Dasko : Madame Hewitt, pensez-vous que la prestation permettra à tout le monde d'échapper à la pauvreté?

Mme Hewitt : Oui. Dans ma déclaration, j'ai indiqué qu'environ un million de Canadiens en âge de travailler vivaient dans la pauvreté. Ce sont des chiffres qui remontent à 2017, et cela ne représente que les gens qui ont pu être énumérés. J'imagine que maintenant, six ans plus tard, en période post-pandémie, le chiffre est beaucoup plus élevé. Je ne saurais vous donner une estimation. Mais dans notre pays, le Canada, je m'attends à ce que personne ne vive dans la pauvreté, et surtout pas parce qu'il ou elle est handicapé.

La sénatrice Burey : J'aimerais remercier les témoins de nous avoir fait part de leurs expériences personnelles qui nous interpellent. Je vais m'attarder à la question du seuil de pauvreté, parce que nous devons offrir une prestation suffisante aux gens qui en ont besoin. Hier, nous avons entendu que la prestation canadienne pour les personnes handicapées était un investissement dans les Canadiens en situation de handicap, leur permettant de participer pleinement à la société et d'y contribuer. Je tenais à le souligner.

En ce qui concerne le seuil de pauvreté, le projet de loi a été amendé par un comité de la Chambre par adjonction d'une nouvelle disposition dont vous avez parlé, qui obligerait le gouverneur en conseil à tenir compte du seuil de pauvreté officiel, tel qu'il est défini par la Loi sur la réduction de la pauvreté. Comme vous l'avez dit, on en tiendrait compte, mais il n'y aurait aucune obligation précise. C'est ce dont nous discutons.

Bien sûr, la Loi sur la réduction de la pauvreté fait référence à la Mesure du panier de consommation. Avez-vous des propositions à l'égard de la mesure afin que le montant de la prestation soit suffisant pour réduire la pauvreté chez les personnes en situation de handicap?

Je voudrais avoir plus de renseignements sur la Mesure du panier de consommation. Statistique Canada utilise cette mesure pour examiner certains facteurs, notamment l'inflation. Nous avons parlé de l'inflation alimentaire. Quels sont les autres facteurs dont on devrait tenir compte dans la Mesure du panier de consommation afin de réduire la pauvreté?

Mme Hewitt : J'ai rencontré à quelques reprises des représentants de Statistique Canada afin de parler de cet enjeu, car la Mesure du panier de consommation ne représente pas fidèlement la réalité des personnes handicapées. Le problème, c'est que la communauté des personnes handicapées est un groupe disparate. D'autres pays ont choisi d'utiliser un multiplicateur. Je crois que c'est une meilleure approche, plutôt

and diabetes might be different than someone else, like Mr. Hoos with family members with intellectual disabilities.

We don't have Canadian research on this, and we don't have Canadian data on it, but I think we can look at comparable countries. Ireland, Australia and the U.K. have data, and we can look at the approaches they have taken to reflect that Market Basket Measure, because it certainly does not reflect disability at the moment.

Mr. Hoos: I would agree with Ms. Hewitt that a multiplier is probably the best route. Even within an individual disability, it can vary widely from person to person. I have a daughter with Down's syndrome and autism, and I work with hundreds of people with Down's syndrome. Some of them are very healthy and don't have a lot of additional costs. My daughter has a lot of comorbidities that are common with Down's syndrome and, as a result, has a much higher cost than many others with Down's syndrome. I think it is too complex to try to capture all of that in various categories in the basket. I do think that the multiplier, which has a lot of research behind it, is probably the best way to go.

Senator Burey: Thank you.

Senator Kutcher: Thank you very much to both witnesses for your testimony, and the work that you do on behalf of persons with disabilities.

My question is about after the bill: Once the bill is passed, what kinds of additional support do you think that disability organizations should receive in order to effectively provide input into the regulatory development process that the bill proposes? What else would you need in order to give the input that you need to give?

Ms. Hewitt: One of my other hats is as a PhD candidate in the area of community engagement in disability studies. I really believe there are many ways, as we move into the regulations, that we can reach out broadly and deeply. We could use things like mini-publics where a group of people are brought together on one thorny issue, they are educated on it over a weekend and the following weekend they reunite to discuss what they may do to work on that. There are many things out there, but the fundamental would require that it is open, transparent and easily accessible.

For example, Mr. Hoos and I are both here today from B.C., and we are taking part in this process virtually. Yesterday, for one of my colleagues, the process was not so easy to take part in because there were microphone issues and so on.

que de tenir compte de ce que nous pourrions ajouter. Moi-même, en tant que personne handicapée souffrant de sclérose en plaques et de diabète, j'ai des besoins différents comparativement à M. Hoos, dont les enfants ont des déficiences intellectuelles.

Aucune recherche n'a été menée au Canada à ce sujet, ce qui fait que nous n'avons pas de données canadiennes. Nous pouvons cependant regarder ce qui se fait dans des pays comparables, comme l'Irlande, l'Australie et le Royaume-Uni. Ces pays ont des données et nous pouvons voir ce qu'ils ont fait pour en tenir compte dans leur mesure. Actuellement, la réalité d'une personne handicapée n'est pas représentée par la mesure.

M. Hoos : Je suis d'accord avec Mme Hewitt pour dire qu'un multiplicateur est probablement le meilleur outil. Le même handicap peut se présenter différemment d'une personne à l'autre. Ma fille est trisomique et autiste, et je travaille avec des centaines de personnes trisomiques. Certaines d'entre elles sont en bonne santé et n'ont pas beaucoup de frais supplémentaires. Ma fille a beaucoup de comorbidités, comme c'est le cas de bien des personnes trisomiques et, par conséquent, ses dépenses sont beaucoup plus élevées que celles d'autres personnes trisomiques. Je crois qu'il serait trop compliqué d'essayer d'en tenir compte dans les diverses catégories du panier. Le multiplicateur, qui est bien étayé par la recherche, serait la meilleure façon de procéder.

La sénatrice Burey : Merci.

Le sénateur Kutcher : Je vous remercie tous les deux de votre témoignage et du travail que vous faites au nom des personnes handicapées.

Ma question porte sur ce qui se passera après l'adoption du projet de loi : une fois cette étape franchie, quel type de soutien supplémentaire devrait être offert aux organisations de votre secteur afin qu'elles puissent participer de façon efficace au processus d'élaboration du règlement prévu par le projet de loi? Quelles sont les conditions nécessaires pour que vous puissiez participer comme vous l'entendez?

Mme Hewitt : Je suis également doctorante dans le domaine de l'engagement communautaire et des études sur la condition des personnes handicapées. Je crois réellement qu'il existe de nombreuses manières, à mesure que nous améliorons la réglementation, de sensibiliser davantage la population. Nous pourrions réunir des assemblées populaires autour d'un enjeu épineux et en profiter pour les sensibiliser pendant une fin de semaine. Il existe de nombreuses pistes de solution, mais le principal fondamental est de respecter l'ouverture, la transparence et l'accessibilité.

Par exemple, M. Hoos et moi-même assistons à cette séance de manière virtuelle depuis la Colombie-Britannique et tout se passe bien. Hier, par contre, il n'a pas été facile pour un de mes collègues de participer au processus en raison de problèmes de microphone, entre autres.

I'm immunocompromised. This is my bubble, and I try not to leave it. There are so many people throughout our country who would like to take part like this. If we look to the North, we know that in Nunavut the access to technology through high-speed internet is really reduced. We would need to find ways for them to take part by telephone, or ensure that methods like that within their own communities are particularly strengthened. That's where the dollars come in. That's where the money ensures that the access is easy, transparent and open.

Senator Kutcher: Thank you.

Mr. Hoos: It is important to have a variety of ways for people to participate because — among people with diverse needs — one way that works for one person may not work for another. We need to think creatively and make as many options available as possible, whether that is virtual town halls or surveys, as well as opportunities to have discussions by phone or to submit recommendations in writing. It's important to open it up as widely as possible with as many different types of opportunities to contribute as we can.

The Chair: Colleagues, I will proceed to the second round. Senator Seidman, you had a question that was not answered by Mr. Hoos.

Senator Seidman: Actually, Mr. Hoos, you began by replying to that in your response to another question; I appreciated that. My question was in regard to the access issue and how we could simplify. You have a lot of experience with the barriers that the people you represent encounter when applying for the provincial disability benefit. Could you please give us a quick update on what we might consider in terms of access to this particular benefit based on your experience?

Mr. Hoos: Absolutely; I would echo what Ms. Hewitt said at one point regarding how people with disabilities are asked repeatedly to prove that they are still disabled. Even for a genetic, lifelong disability like Down's syndrome, we repeatedly have to get letters from the doctor or some kind of documentation that proves our daughter still has Down's syndrome. It is never going away.

As much as possible, it's important to tap into systems where people have already jumped through the hoops and been approved. I would love to see it automatically implemented for those who have been approved for either provincial disability assistance or the Disability Tax Credit — neither of those are sufficient on their own because people are being excluded from those who should not be. There will still need to be a way for those people to be included. As a starting point — and in the interests of getting money into as many pockets as possible as

Je suis immunodéprimée, et c'est comme vivre dans une bulle que j'essaie de ne pas trop quitter. Beaucoup de gens souhaiteraient accéder comme moi à des technologies pour pouvoir mieux communiquer. Nous constatons qu'au Nunavut, l'accès à Internet haute vitesse est particulièrement restreint. Nous devons trouver des moyens de leur permettre de participer à des rencontres virtuelles par téléphone ou par d'autres moyens technologiques. C'est là que le financement entre en jeu, afin de garantir à ces collectivités un accès facile, ouvert et transparent aux technologies de communication.

Le sénateur Kutcher : Je vous remercie.

M. Hoos : Il est important de permettre aux personnes avec des besoins diversifiés d'utiliser différentes technologies de communication. Certains moyens de communication peuvent à la fois être appréciés par certains utilisateurs, mais ne pas convenir à d'autres. Nous devons ainsi faire preuve de créativité et proposer autant d'options que possible, qu'il s'agisse par exemple d'assemblées générales virtuelles ou de sondages, ou encore de communiquer par téléphone ou soumettre des recommandations par écrit. L'important, c'est d'élargir le plus possible le champ des possibilités de communication.

La présidente : Chers collègues, je vais passer à la deuxième série de questions. Sénatrice Seidman, vous vouliez poser une autre question à M. Hoos.

La sénatrice Seidman : En fait, monsieur Hoos, vous avez déjà commencé à répondre à ma question lors de votre réponse à une autre question, ce que j'apprécie. Ma question portait sur l'enjeu de l'accessibilité ; vous avez une grande expérience des obstacles que les personnes que vous représentez se heurtent lorsqu'elles présentent une demande de prestation d'invalidité provinciale. Selon votre expérience, que pourrions-nous envisager de faire par rapport à cette prestation particulière?

M. Hoos : Tout à fait. J'abonde dans le même sens que Mme Hewitt concernant la manière dont on ne cesse de demander aux personnes handicapées de prouver qu'elles sont toujours aux prises avec un handicap. Même dans le cas de personnes atteintes de trisomie 21, nous devons sans cesse faire des démarches pour obtenir une lettre du médecin ou d'autres documents qui attestent que notre fille est toujours atteinte de trisomie 21. Cela n'a pas de fin.

Dans la mesure du possible, il est préférable de continuer de travailler au sein d'un système dans lequel les personnes handicapées ont déjà franchi toutes les étapes d'approbation concernant leur cas. Je souhaite que le système reconnaisse immédiatement les personnes qui présentent une demande pour le Crédit d'impôt pour personnes handicapées ou pour toute forme d'aide à l'échelle provinciale. Aucune de ces deux mesures d'aide n'est suffisante par elle-même, car des personnes en sont exclues alors qu'elles ne le devraient pas. Il faut trouver

quickly as possible — I would love to see us piggyback off of things where people have already jumped through all of the hoops and have been approved.

The Chair: Thank you, colleagues. This brings us to the end of our first panel. I would like to thank our witnesses most sincerely for your presence, your wisdom and your perspectives. You have enormously helped us in our study of this bill. Again, thank you very much.

Colleagues, for our second panel, we welcome Bill Adair, Executive Director of Spinal Cord Injury Canada. From the Alliance for Equality of Blind Canadians, we welcome Marcia Yale, National President; and, by video conference, Linda Bartram, First Vice President.

Thank you very much for joining us today. You will have five minutes each for your opening statements. I understand that Ms. Yale and Ms. Bartram are sharing their time — please, the floor is yours.

Linda Bartram, First Vice President, Alliance for Equality of Blind Canadians: Thank you. Good afternoon, senators. My name is Linda Bartram, and I am a blind senior. I appreciate you inviting us here today.

The Canada disability benefit aims to reduce poverty and support financial security for persons with disabilities, which is a laudable goal. Unfortunately, it leaves out a complete sector of the community of persons with disabilities in that it is restricted to working-age persons with disabilities and excludes, presumably, seniors. We are requesting that the term “working-age” be removed from clause 3 of the bill, and that this age consideration — the age eligibility criteria — be considered at the regulation stage, along with all of the other eligibility criteria. This is the only eligibility criterion that is outlined in the bill. We believe it should not be there, and that this should be considered at the regulation stage.

We have a rationale for that: First of all, “working-age” is not defined in the bill, so we’re not sure who this would refer to. Also, the term “working-age” may, in fact, be considered discriminatory in that there is no restriction in regard to age when it comes to people working. Many people work well into their latter years, myself included. I think that it’s problematic to have that phrase within the bill itself.

un moyen d’aider tout le monde. Pour commencer, et dans l’intérêt financier des personnes handicapées qui présentent des demandes d’aide, j’aimerais beaucoup que le gouvernement s’appuie sur des mesures déjà existantes et pour lesquelles les demandeurs ont déjà franchi toutes les étapes.

La présidente : Merci, chers collègues. Nous sommes maintenant à la fin de la première série de questions. Je tiens à remercier sincèrement tous les témoins pour leur présence, leurs points de vue et leur sagesse. Vous nous avez énormément aidés à mener notre étude pour ce projet de loi. Encore une fois, merci beaucoup.

Chers collègues, pour notre deuxième série de questions, nous accueillons Bill Adair, directeur général de Lésions médullaires Canada, et Marcia Yale, présidente nationale l’Alliance pour l’égalité des personnes aveugles du Canada. Enfin, par vidéoconférence, nous accueillons Linda Bartram, première vice-présidente l’Alliance pour l’égalité des personnes aveugles du Canada.

Merci beaucoup de vous être joints à nous aujourd’hui. Vous disposerez de cinq minutes chacun pour vos déclarations préliminaires. J’ai cru comprendre que Mme Yale partagera son temps de parole avec Mme Bartram. Madame Bartram, la parole est à vous, je vous en prie.

Linda Bartram, première vice-présidente, Alliance pour l’égalité des personnes aveugles du Canada : Bonjour mesdames et messieurs les sénateurs. Je m’appelle Linda Bartram et je suis une personne âgée aveugle. Je vous remercie de nous avoir invités ici aujourd’hui.

La Prestation canadienne pour les personnes handicapées vise à réduire la pauvreté et à soutenir la sécurité financière des personnes handicapées, ce qui constitue un objectif louable. Malheureusement, cette prestation exclut un segment complet de la communauté des personnes handicapées en ce sens qu’elle se limite aux personnes handicapées en âge de travailler, excluant donc vraisemblablement les personnes âgées. Le fait d’être en âge de travailler est présentement le seul critère d’admission qui figure dans le projet de loi. Nous demandons le retrait de l’expression « en âge de travailler » de l’article 3 du projet de loi. Nous demandons également à ce que le critère de l’âge soit pris en compte à l’étape la réglementation.

Notre justification pour le retrait de ce critère est que d’abord, l’expression « en âge de travailler » est trop vague, on ne sait pas à quoi elle fait référence. Par ailleurs, cette expression peut être considérée comme discriminatoire dans la mesure où ne figure aucune restriction concernant l’âge des personnes qui travaillent. De nombreuses personnes continuent de travailler à un âge avancé, et j’en suis moi-même un exemple. À mon avis, il est problématique que cette expression figure dans le projet de loi lui-même.

The unemployment rate for persons with disabilities is 59%, and the unemployment rate for blind persons is 75%. These are individuals that may never work at any point during their lives. They never have the opportunity to put funds toward their old age. They do not receive, obviously, a private pension. They have not contributed to the Canada Pension Plan, or CPP, so they will not receive a CPP pension either. They have had no funds to put toward registered retirement savings. If they were born before 1960, they are not eligible, and haven't been eligible, to receive the grants and bonds that have been offered to younger Canadians in the Registered Disability Savings Plan.

They are forced to subsist on Old Age Security, or OAS, and the Guaranteed Income Supplement, or GIS, alone once they turn 65. Our impact analysis of what this may mean for some seniors is a bit concerning: These individuals might be existing on \$1,660 per month at today's rate, which is well below the poverty line that we heard earlier.

We feel that the most vulnerable individuals need to benefit from the Canada disability benefit, and those include seniors. There are many that will fall into that category. Yet, if "working-age" is included within the bill, anyone who is over the age of 65 will probably be automatically not eligible for this benefit. Therefore, we're asking the Senate to seriously consider removing the term "working-age" from the bill and, again, have age restrictions be considered at the eligibility criteria when regulations are being looked at, as per clause 4 of the bill. That way, the most vulnerable seniors at that stage will still be eligible to be considered for the benefit.

Thank you, and I'll pass to my colleague, Ms. Yale.

Marcia Yale, National President, Alliance for Equality of Blind Canadians: Thank you, Ms. Bartram, for your passion.

Bill C-22 should be amended to ensure that \$2,200 is the guaranteed absolute minimum amount of a person's total income after the benefit. The federal government valued working Canadians at \$2,000 per month with CERB — add 10% for disability-related expenses. Hey, I would add 40%; why not? The amount should be adjusted annually for inflation and the cost of living, and right now it doesn't do this. Cabinet only has to take into consideration — we've heard that before — the poverty line in the Poverty Reduction Act. So that's not guaranteed.

Le taux de chômage chez les personnes handicapées s'élève à 59 %, et atteint 75 % chez les personnes aveugles. On parle ici de personnes qui pourraient ne jamais occuper un emploi au cours de leur vie, et qui n'ont ainsi pas la possibilité de mettre de l'argent de côté pour leurs vieux jours. Ces personnes ne peuvent évidemment pas cotiser à un régime de retraite privé. Par ailleurs, elles ne peuvent pas non plus cotiser au Régime de pensions du Canada, le RPC. Enfin, si ces personnes sont nées avant 1960, elles ne sont pas admissibles aux subventions et aux bons en lien avec le Régime enregistré d'épargne-invalidité, le REEI.

À partir de 65 ans, ces personnes doivent donc se contenter des prestations liées à la Sécurité de la vieillesse, la SV, et au Supplément de revenu garanti, le SRG. Les conclusions de l'analyse d'impact que nous avons menée sont quelque peu inquiétantes : ces personnes pourraient devoir se résigner à un maigre budget de 1 660 \$ par mois selon le taux de change actuel, ce qui est très inférieur au seuil de pauvreté dont on a parlé plus tôt dans la séance.

Nous estimons que les personnes les plus vulnérables doivent être admissibles à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, y compris les personnes âgées. Plusieurs d'entre elles se retrouveront dans cette catégorie. Pourtant, si l'expression « en âge de travailler » est incluse dans le texte du projet de loi, toute personne âgée de plus de 65 ans en sera probablement pas automatiquement admissible à cette prestation. Par conséquent, nous demandons au Sénat d'envisager sérieusement de supprimer cette expression du libellé du projet de loi, et de tenir compte des restrictions liées à l'âge dans les critères d'admissibilité des règlements, conformément à l'article 4 du projet de loi. De cette manière, les personnes âgées vulnérables pourront toujours demeurer admissibles à la prestation en question.

Je vous remercie et je cède la parole à ma collègue, Mme Yale.

Marcia Yale, présidente nationale, Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada : Madame Bartram, je vous remercie pour votre dévouement.

Il convient d'amender le projet de loi C-22 afin de faire en sorte que le montant de 2 200 \$ représente le montant minimum absolu du revenu total d'une personne après l'octroi de toutes les prestations auxquelles elle a droit. Pendant la pandémie, le gouvernement fédéral a évalué que les travailleurs canadiens avaient droit à un montant de 2 000 \$ par mois par l'entremise de la PCU, ainsi qu'un crédit supplémentaire pour les dépenses liées à un handicap. En ce qui me concerne, je ferais passer ce montant à 40 %, pourquoi pas? Le montant devrait être ajusté

The bill needs to provide public enforcement for the provincial agreements to not claw back the benefit. We support amendments recommended by Steven Muller and Hart Schwartz who revealed a serious hole in the bill regarding the fact that right now private insurance companies are free to claw back the benefit. Federal money that is meant to lift people with disabilities out of poverty should never be diverted to rich insurance companies.

The bill states that the Governor-in-Council may make regulations. Nothing in the bill guarantees that the cabinet will ever enact any of the important 21 regulations listed in clause 11. The bill does not establish any deadline to ensure regulations are developed within a reasonable time frame. Clause 11.2(2) of the bill merely requires the minister to file a report with Parliament on progress in the regulatory process a full year after the bill comes into force. That could be two years after Royal Assent. What if that report says the regulations are still not finished?

People with disabilities should not have to trust this government and every future government. Promises to work with the disability community are not good enough for us. Thank you.

The Chair: Thank you. Mr. Adair, the floor is yours.

Bill Adair, Executive Director, Spinal Cord Injury Canada: Thank you, Madam Chair. I'm Bill Adair, Executive Director at Spinal Cord Injury Canada.

I'm here to declare the urgent need for the fast passage of the proposed Canada disability benefit.

I would like to acknowledge that I am presenting from Ottawa, the traditional territory of the Algonquin Anishinaabe people. I recognize the Algonquin Anishinaabe people as the traditional custodians of this land. I pay my respects to their elders, both past and present.

Working with nine other disability-related organizations, we've given careful consideration how best to move the proposed Canada disability benefit forward. We first heard about

chaque année en fonction de l'inflation, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le gouvernement fédéral doit prendre en considération que le seuil de pauvreté tel que défini par la Loi sur la réduction de la pauvreté n'est pas réaliste. Il ne s'agit pas d'un revenu garanti qui soit viable.

Le projet de loi doit faire en sorte que les gouvernements provinciaux ne puissent pas récupérer les sommes des prestations versées par le gouvernement fédéral. Nous soutenons les amendements proposés par Steven Muller et Hart Schwartz, qui ont mis à jour une grave lacune dans le projet de loi dans sa forme actuelle, à savoir que les compagnies d'assurances privées sont en mesure de récupérer les prestations dont il est question. Les fonds fédéraux destinés à sortir les personnes handicapées de la pauvreté ne devraient jamais être détournés au profit de compagnies d'assurances aux profits déjà énormes.

Le projet de loi stipule que le gouverneur en conseil a le pouvoir de créer des règlements. Rien dans le projet de loi dans sa forme actuelle ne garantit que le gouvernement adoptera un jour l'un des 21 règlements importants énumérés à l'article 11. Le projet de loi ne fixe aucun échéancier pour veiller à ce que les règlements soient élaborés dans un délai raisonnable. Le paragraphe 11.2(2) prévoit simplement que le ministre dépose un rapport au Parlement sur l'évolution du processus réglementaire d'une année entière après l'entrée en vigueur du projet de loi. Cela pourrait donc être deux ans suivant la date de la sanction royale. Que se passera-t-il si le rapport en question indique que la réglementation n'est toujours pas totalement au point?

Les personnes handicapées ne devraient pas avoir à faire automatiquement confiance au gouvernement actuel ni à tous ses successeurs. Les promesses de collaboration avec la communauté des personnes handicapées ne nous suffisent pas. Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Je vous remercie. Monsieur Adair, la parole est à vous.

Bill Adair, directeur général, Lésions médullaires Canada : Merci, madame la présidente. Je m'appelle Bill Adair, et je vous parle à titre de directeur général de Lésions médullaires Canada.

La raison de ma présence ici est que j'estime qu'il est urgent d'adopter rapidement la prestation pour les personnes handicapées proposée.

Je tiens à souligner que je prends la parole depuis Ottawa, le territoire traditionnel non cédé de la nation algonquaine anishinaabe. Ces peuples sont les gardiens traditionnels de cette terre, et je rends hommage à leurs aînés d'hier et d'aujourd'hui.

En collaboration avec neuf autres organismes d'aide aux personnes handicapées, nous avons étudié en profondeur la meilleure façon d'améliorer le projet de loi de prestation

the benefit in the 2020 Throne Speech — we are now well into 2023. People with disabilities living in poverty have waited long enough. The proposed Canada disability benefit must assume and assure a minimum standard of good living, and lift people out of poverty. It must be a catalyst to support everyone's full participation in society.

We are grateful that the House of Commons approved nine important changes to Bill C-22 before sending it to the Senate. These changes strengthen Bill C-22. The changes include many recommendations presented by members of the disability community.

We recognize that there are many details to be worked out before funding can flow to people with disabilities living in poverty. We believe these details are best clarified through creating regulations after Bill C-22 receives Royal Assent.

Changes already made in the House of Commons give many of us in the disability community confidence that the government will fast-track the process for creating regulations.

Changes made in the House of Commons also give us confidence that the government will meaningfully engage the disability community in the co-creation of regulations. This form of engagement can ensure an intersectional, cross-disability and pan-Canadian approach that is so necessary.

Together, we will make sure the Canada disability benefit truly ends poverty for people with disabilities in Canada. We respect others in our community who call for Bill C-22 to be amended further by the Senate to include design details and technical elements. I agree, and many of my colleagues largely agree, with the design details and technical elements needed to make the proposed Canada disability benefit strong and effective.

But, as already stated, many of us believe these details will best be determined using a co-creation process with a broad range of people in the disability community. This meaningful participation will truly honour the "Nothing Without Us" commitment embodied in the Accessible Canada Act.

Introducing new amendments now to Bill C-22 on complex areas — such as adequacy, eligibility and coordination with provinces, territories and private insurance companies — will require extensive research and negotiations. This will take time and could slow down the approval process. It could even result

d'invalidité dont il est question aujourd'hui. Nous avons entendu parler de cette prestation pour la première fois dans le discours du Trône de 2020, et nous voilà en 2023 depuis plusieurs mois. Les personnes handicapées qui vivent en situation de pauvreté ont attendu assez longtemps. La prestation d'invalidité proposée doit être en mesure d'assurer un niveau de vie minimum et de sortir les gens de la pauvreté. Cette prestation doit faciliter la pleine participation de chacun à la société.

Nous sommes reconnaissants envers la Chambre des communes d'avoir approuvé neuf modifications importantes au projet de loi C-22. Ces changements renforcent le projet de loi et incluent de nombreuses recommandations formulées par des membres de la communauté des personnes handicapées.

Nous sommes conscients qu'il reste de nombreux détails à régler avant que les fonds du gouvernement fédéral puissent être versés aux personnes handicapées qui vivent dans la pauvreté. Nous pensons que la meilleure façon de clarifier de tels détails est d'améliorer la réglementation après que le projet de loi aura reçu la sanction royale.

Des modifications déjà apportées à la Chambre des communes raffermissent beaucoup de personnes handicapées comme nous dans leur confiance que le gouvernement accélérera la création de règlements.

Ces mêmes modifications nous font également avoir confiance que le gouvernement fera participer la communauté des personnes handicapées à l'élaboration de règlements. Cette forme de mobilisation peut garantir une optique — rendue si nécessaire — à la fois pancanadienne et fondée sur la prise en considération des discriminations croisées et de l'addition des handicaps.

Ensemble, nous ferons que la Prestation canadienne pour les personnes handicapées mettra vraiment fin à leur pauvreté. Nous respectons ceux qui, dans notre communauté, réclament au Sénat d'autres amendements au projet de loi C-22, pour des détails de conception et des éléments techniques. Je suis d'accord, et nombreux sont, parmi mes collègues, ceux qui acceptent en grande partie la nécessité de régler ces détails et éléments pour renforcer le projet de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et le rendre efficace.

Mais, comme ç'a été dit, nous sommes nombreux à croire que ces détails seront mieux fixés à la faveur d'un processus fondé sur la participation d'une large gamme de personnes handicapées. Cette véritable participation fera honneur à l'engagement de la Loi canadienne sur l'accessibilité : « Rien ne doit se faire sans nous ».

Pour introduire maintenant de nouveaux amendements au projet de loi C-22 sur des domaines complexes — comme la suffisance, l'admissibilité et la coordination avec les provinces, les territoires et les assureurs privés — il faudra de longues recherches et de longues négociations. Ça prendra du temps, ce

in losing the bill altogether. We lost this bill the first time it was introduced in the House of Commons when the most recent federal election was called. We do not want to lose this bill again, and be forced to start all over again a third time.

Today, I ask that the Senate fast-track approval of Bill C-22 so that it can move to Royal Assent as soon as possible. This position is shared by many organizations and individuals across Canada as recorded in a letter received by senators this week. I urge you to take a second look at who signed the letter: You'll find people with disabilities, people who experienced intersectionality, allies and people from all across Canada.

Thank you for inviting Spinal Cord Injury Canada to address the committee today. My comments represent the opinion of Spinal Cord Injury Canada. They have also been influenced by my personal lived experience with a disability, my decades devoted to promoting the social inclusion of people with disabilities and a shared position on Bill C-22 formed with nine other disability organizations, which is also shared by those people who have signed the letter — over a thousand people — that the senators received earlier this week.

Please, be quick with your decisions — pass Bill C-22 before the current session of Parliament ends. People's lives are at stake. We have been waiting long enough.

The Chair: Thank you, Mr. Adair. We will proceed now to questions.

Senators, you will have four minutes each for your questions — that includes your question and the answer. We will start with Senator Bovey, the deputy chair of our committee.

Senator Bovey: I would like to thank the three witnesses, and appreciate very much what you said. If I may, I am going to start with a question I have for you, Mr. Adair. You talked about the urgent need for fast passage — and that you don't want to lose the bill — and the co-creation process of the regulations. You won't be surprised with my question because I know you've been here. My question is about clawbacks which are happening at different rates across the country.

Do you feel that the co-creation process of the regulations can easily and swiftly accommodate the very real concern across the country about provincial clawbacks and insurance clawbacks?

qui pourrait ralentir le processus d'approbation. Ça pourrait même faire échouer complètement le projet de loi. C'est arrivé après son premier dépôt à la Chambre des communes, avant le déclenchement des dernières élections fédérales. Nous voulons en éviter la répétition et ne pas être obligés de recommencer une troisième fois à partir de zéro.

Aujourd'hui, je demande que le Sénat adopte de façon accélérée le projet de loi C-22 pour en proposer, le plus tôt possible, la sanction royale. Cette position est partagée par de nombreuses organisations et de nombreux particuliers de partout au Canada, comme il est rendu compte dans une lettre que les sénateurs ont reçue cette semaine. Je vous incite vivement à jeter un second regard sur les signatures. Vous y trouverez des noms de personnes handicapées, de personnes qui ont subi des discriminations croisées et d'alliés et de Canadiens de toutes les régions.

Merci d'avoir invité Lésions médullaires Canada à prendre la parole, aujourd'hui, devant vous. Mes observations sont conformes à l'opinion de ce groupe. Mon propre vécu de personne handicapée a certainement contribué à les façonner de même que les décennies que j'ai consacrées à la promotion de l'inclusion sociale des personnes handicapées et la position que je partage, sur le projet de loi, avec neuf autres organisations représentant des personnes ayant divers handicaps, position également partagée par les signataires de la lettre susmentionnée — plus d'un millier.

S'il vous plaît, prenez rapidement votre décision, adoptez le projet de loi C-22 avant la fin de la session parlementaire. Des vies sont en jeu. Nous avons assez attendu.

La présidente : Merci, monsieur Adair. Allons maintenant aux questions.

Chaque sénateur disposera de quatre minutes pour ses questions, ce qui comprend les réponses. Nous commençons par la sénatrice Bovey, la vice-présidente de notre comité.

La sénatrice Bovey : Je remercie les trois témoins dont j'ai bien aimé les témoignages. Si vous permettez, je commencerais par une question pour vous, monsieur Adair. Vous avez évoqué le besoin urgent d'une adoption rapide — de crainte de voir mourir le projet de loi — et la nécessité d'une élaboration des règlements dans un esprit de collaboration. Vous ne serez pas étonné de ma question, parce que je sais que vous l'avez déjà entendue ici. Elle porte sur les mécanismes de récupération des sommes d'argent qui sont à l'œuvre avec plus ou moins d'intensité d'un bout à l'autre du pays.

Avez-vous le sentiment que l'élaboration des règlements en collaboration peut facilement et rapidement répondre aux inquiétudes très réelles qu'on ressent dans tout le pays à l'égard des mécanismes provinciaux de récupération et de ceux que mettent en œuvre les assureurs?

Mr. Adair: A central issue to the success of lifting people out of poverty, and the reason many of us feel that working on this through regulations is the right way to go, is this is going to take some time. This is going to take some negotiations. Yes, I believe agreements can be reached. I also know that Minister Qualtrough has started these discussions, as she explained yesterday. The following question posed earlier today is very pertinent: Is the disability community in each province and territory working within their own group, within their own geographical area, to encourage their province and territory to work collaboratively with this new benefit?

Yes, it's going to take some time to do that, and we can do it as quickly as possible.

Senator Bovey: Ms. Yale, is the community of blind Canadians concerned about provincial clawbacks? You mentioned insurance clawbacks. Do you share concerns about provincial clawbacks?

Ms. Yale: Definitely; this benefit needs to be in addition to what is already out there. If it is clawed back, then the province is making money on the benefit, and we're losing again. We are definitely against any clawbacks, but there also needs to be public enforcement of the agreements with the provinces because if a province says, "We're not going to claw back," but then they do, we need to be able to say to the federal government, "Deal with it. You're the ones who talked to the provinces; you made the agreements; you need to deal with it." People with disabilities shouldn't have to. They should be able to come to the federal government.

Senator Bovey: Does that include services that are provided to the community of disabled Canadians?

Ms. Yale: Yes.

Senator Bovey: Thank you. I very much appreciate this.

Senator Seidman: Thank you very much for being with us, and for all of the amazing work that you do for the disabled communities.

I'll briefly start with a question for you, Ms. Yale: We've heard that the disability benefit should be based on the individual's income, as opposed to family income. We've heard a lot about poverty level, and how to make this an effective benefit for those who really need it. You did refer to this issue in your briefing note to the House of Commons Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities. I'd like to know if you could expand a bit on that — we did hear that this aspect of the benefit was deliberately left to regulations because there is disagreement about it within the disability community.

M. Adair : Une condition essentielle à une sortie effective de la pauvreté et la raison pour laquelle beaucoup d'entre nous qui estiment que c'est la bonne façon de procéder passe par la réglementation sont que ça prendra du temps. Il faudra des négociations. Oui, des accords sont possibles. J'ai également appris que la ministre Qualtrough a entamé ces discussions, comme elle l'a expliqué hier. La question suivante, qui a été posée hier, est très pertinente : La communauté des personnes handicapées de chaque province ou territoire à l'intérieur de son propre groupe, dans sa propre région, doit-elle encourager la collaboration de la province ou du territoire sur cette nouvelle prestation?

Oui, il faudra y mettre du temps et nous pouvons le faire aussitôt que possible.

La sénatrice Bovey : Madame Yale, la communauté des non-voyants canadiens est-elle préoccupée par les mesures appliquées par les provinces pour récupérer des sommes versées?

Mme Yale : Certainement. La prestation doit s'ajouter à l'offre existante. Si la province en récupère une partie, elle s'enrichit grâce à elle et, encore une fois, à nos dépens. Nous sommes absolument contre toute forme de récupération, mais il faut que la puissance publique fasse appliquer les accords avec les provinces, parce que si une province revient sur sa promesse de ne pas récupérer d'argent, nous devons pouvoir enjoindre au gouvernement fédéral de s'occuper du problème, parce qu'il a discuté avec les provinces, il a passé des accords avec elles, il doit réparer les pots cassés. Cette tâche n'incombe pas aux personnes handicapées. Elles devraient pouvoir s'adresser au gouvernement fédéral.

La sénatrice Bovey : Est-ce que ça comprend les services fournis à la communauté des personnes handicapées du Canada?

Mme Yale : Oui.

La sénatrice Bovey : Merci. Je m'en réjouis.

La sénatrice Seidman : Merci d'être venus et merci de tout votre travail extraordinaire pour les communautés de personnes handicapées.

J'ai tout de suite une question pour vous, madame Yale. On a dit que la prestation pour les personnes handicapées devait se fonder sur le revenu de la personne physique, plutôt que sur le revenu familial. On nous a beaucoup parlé de niveau de pauvreté et de la façon de faire de cette prestation un moyen efficace pour ceux qui en ont vraiment besoin. Vous avez fait allusion à cette question dans votre mémoire au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes. Je voudrais que vous nous en disiez un peu plus à ce sujet — nous avons entendu dire

Ms. Yale: We believe that it should be an individual benefit — it should not be a family income-based benefit — because each person should have the autonomy to have their own life. Regardless of whether they are in a family or whether they are by themselves, they still have the same disability-related expenses, and they still deserve the respect to be self-sufficient and independent. It shouldn't matter what a person's husband makes. It should matter what the person with disabilities makes because that extra cost doesn't go away. It needs to be an individual-based income source.

Senator Seidman: Thank you very much. Mr. Adair, do you think that this issue can be resolved in the regulatory process, given everything we've heard?

Mr. Adair: I definitely believe it can be resolved in the regulatory process. You mentioned that there's disagreement within the disability community. That's part of what the regulatory process can address: include people, engage people and, most importantly, engage people who are hard to reach. Some of the people who are most desperate for financial support can advise us not only on if it should be a group income or an individual income, but also on the following: How much should it be? How do we administer this? How do we help people who live on the street? How do we help them access this benefit? How can we help chart a path for that with people?

Senator Seidman: Thank you.

Senator Osler: Thank you to all of the witnesses. We heard in Mr. Adair's testimony about the importance of co-creation of the regulations. My question is for all of the witnesses. It's specifically about the application process.

We heard earlier today a witness talk about ensuring that the application process is easy, accessible and understandable. We heard yesterday from the minister that community engagement and support are needed to ensure that people can access this benefit.

My question to all of the witnesses is as follows: Can you please share with this committee what your organization would like to see included in the application process?

Ms. Yale: What I would like to see is a federal point of contact so that someone who is trying to fill out an application — and has issues — has somewhere to go for information. That would help us in terms of us being able to ask those questions, or an individual could go and ask those

que cet aspect avait été délibérément laissé aux soins de la réglementation, en raison du manque d'accord à son sujet dans la communauté des personnes handicapées.

Mme Yale : Nous estimons que ce devrait être une prestation de la personne physique — qu'elle ne devrait pas entrer dans le revenu familial — parce que chacun devrait mener sa vie en autonomie. Peu importe qu'on vive seul ou dans un cadre familial, le handicap continue d'entraîner les mêmes dépenses et on continue de mériter le respect d'être autonome et indépendant. Ça ne devrait pas être une question touchant le revenu du conjoint. Ce devrait se résumer au revenu de la personne handicapée, parce que les coûts supplémentaires ne disparaissent pas. Il faut que ce soit une source de revenus de la personne physique.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup. Monsieur Adair, croyez-vous que ce problème est soluble au moyen de règlements, compte tenu de tout ce que nous entendons?

M. Adair : C'est incontestablement soluble par voie réglementaire. Vous avez dit qu'il y avait désaccord dans la communauté des personnes handicapées. C'est en partie la raison pour laquelle la réglementation peut donner des résultats : il faut ne laisser personne derrière, mobiliser tout le monde et, plus important encore, mobiliser les personnes difficiles à rejoindre. Certaines des personnes qui ont le plus besoin d'aide financière peuvent nous conseiller non seulement sur le caractère du revenu — de groupe ou de personne physique — mais également sur son montant; son administration; la façon d'aider les personnes vivant dans la rue; l'aide à leur donner pour qu'elles aient accès à cette prestation; la planification à faire, à cette fin, avec elles.

La sénatrice Seidman : Merci.

La sénatrice Osler : Je remercie les témoins. M. Adair nous a parlé de l'importance de la participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration des règlements. Je pose la question à tous les témoins, sur, précisément, le processus de demande.

Un témoin nous a parlé, aujourd'hui, de nous assurer d'un processus de demande facile, accessible, simple. Hier, la ministre a rappelé que la mobilisation et l'appui de la communauté sont nécessaires pour assurer l'accès des bénéficiaires à la prestation.

Ma question à tous : Qu'est-ce que votre organisme voudrait inclure dans le processus de demande?

Mme Yale : Je voudrais que le formulaire donne les coordonnées d'un service fédéral pour quiconque éprouve des difficultés à remplir la demande et ne sait pas auprès de qui s'informer. Ça nous aiderait à poser les questions ou ça aiderait la personne à se rendre à cet endroit et à poser les questions. Les

questions. The applications must be in plain language; they can't be in jargon. They need to be really clear as to what is needed. And the "what is needed" should be as simple as possible — keep it simple.

Someone said that we keep having to reverify our disability, and we shouldn't have to. We should be able to say to the federal access point, "We give permission for the provinces to release our data." The provinces should be able to give that data to the federal point of contact so that there is no need to reverify. This is the main thing: If we're already on some kind of support provincially or federally, there needs to be a way to take away that reverify provision.

Senator Osler: Ms. Bartram, do you have anything to add before we proceed to Mr. Adair?

Ms. Bartram: Yes, I would add that the process — if there is, and I'm sure there will be, an online process — should be totally accessible to those of us who use screen reader technology. We are still struggling many years later after the human rights decision that all federal online and web-based applications need to be accessible to us; we are still struggling with that today. There should be no technological or informational communication barriers — for those of us who use technology — to applying with a very simple process. Thank you.

Senator Osler: Thank you.

Mr. Adair: I agree with what has been said. One important factor will be enabling organizations that already have easy access and trusted relationships with people who are living in poverty, people who are the outliers and people who live in remote communities. How have we done this before? We talked earlier about examples: One example is to work with organizations that reach into these communities. When we were consulting around the Accessible Canada Act, we wanted to hear from people in the Far North. We arranged an agreement with the Nunavummi Disabilities Makinnasuaqtiit Society, and they were able to reach within to the people who were part of their organization in order to get input for us. The same occurred with the Nokiiwin Tribal Council in northwest Ontario; I think it is eight different remote reserves. How would people on a remote reserve, or people in the Yukon or Northwest Territories, call a centre in the middle of Ottawa and find a person who is receptive, who understands their language and who understands many of the potential communication complications that people experience?

demandes doivent employer un langage simple, sans jargon. Elles doivent exposer clairement les renseignements nécessaires, lesquels doivent être aussi simples que possible — ça doit rester simple.

Quelqu'un a dit que nous devons sans cesse confirmer notre handicap, ce à quoi nous ne devrions pas être obligés. Nous devrions pouvoir dire au point d'accès fédéral que nous donnons l'autorisation à la province de communiquer nos données. La province devrait pouvoir les communiquer au point de contact fédéral pour qu'il ne soit pas nécessaire de vérifier les renseignements une nouvelle fois. C'est le nœud de la question : si, déjà, nous recevons de la province ou de l'État fédéral une forme d'aide, il faut qu'il y ait moyen de se dispenser d'une nouvelle vérification.

La sénatrice Osler : Madame Bartram, qu'auriez-vous à ajouter avant que nous le demandions à M. Adair?

Mme Bartram : Je voudrais que le processus — éventuellement accessible en ligne — soit absolument accessible à ceux d'entre nous qui se servent d'un lecteur d'écran. Bien des années après la décision en ce sens, au nom des droits de la personne, rien n'est réglé pour nous faciliter la tâche d'accéder à tous les sites fédéraux en ligne et à toutes les applications du Web; ça reste, aujourd'hui, un parcours du combattant. Il ne devrait subsister aucun obstacle technologique ou sur le plan du transfert de l'information — pour ceux d'entre nous qui emploient la technologie — remplir et acheminer la demande au moyen d'un processus très simple. Merci.

La sénatrice Osler : Merci.

M. Adair : Sur ces observations, je suis d'accord. Un facteur important sera de donner les coudées franches aux organismes qui ont déjà facilement accès aux personnes qui vivent dans la pauvreté, qui sont en marge ou qui vivent dans des communautés éloignées et qui ont établi avec elles des relations de confiance. Comment faisons-nous, avant? Il a été question, plus tôt, d'exemples. L'un d'eux est le travail avec des organismes qui se rendent dans ces communautés. Pendant nos consultations sur la Loi canadienne sur l'accessibilité, nous avons voulu prendre le pouls de personnes qui vivaient dans le Grand Nord. Nous avons conclu un accord avec la Société Makinnasuaqtiit pour Nunavummiut ayant un handicap, qui a pu rejoindre les membres de cette organisation pour obtenir leur apport pour nous. C'a été la même chose avec le conseil tribal pour le Nokiiwin du nord-ouest de l'Ontario; qui chapeauterait huit réserves éloignées. Comment voulez-vous que quelqu'un, habitant une réserve éloignée, du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest, appelle un centre, au milieu d'Ottawa et trouve une personne accueillante, qui comprend sa langue ainsi que toutes les nombreuses complications susceptibles de nuire à la communication?

We need a central hub, we need clear information and we need an application process. But we also need this friendly outreach and engaging approach; otherwise, we are going to miss some of the most desperate people who we want to include in our society.

Senator Kutcher: My question is for Ms. Bartram regarding one of your comments that I also have concerns about. We know that, in the last decade, the rate of elderly people living in poverty in Canada has grown. We know that the poverty rate of elderly people is greater than it is for the general population. Your critique of what “working-age” means, I think, is very well taken because it is not clear what that phrase means. Actually, if you look around the Senate, it is really not clear what that phrase means; it’s true.

We also know that the percentage of people who are working after age 55 has grown in the last two decades — quite large for both men and women. Have you presented your argument related to the working-age criteria to the minister’s office or to officials? If so, what has been the response you received about that particular concern?

Ms. Bartram: I may need to defer to my colleague here, but I’ll take a stab at this, and then she can add to it. We certainly presented our concerns at every opportunity that we have had to present it, and we did include it in our brief to the House of Commons during the first round of this process. Ms. Yale, can you add to that?

Ms. Yale: That’s correct; we sent it to the House of Commons Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities and to parliamentarians, and we got nowhere. We were not invited to appear before the Human Resources Committee — again, we thank you for allowing us to appear today, and to express this major concern with the bill.

Ms. Bartram: Yes, I believe that conversations have been had privately with the minister in regard to this. The feeling is that the current system that we have right now with OAS and GIS is sufficient — but our analysis indicates that it is not. Our concern is that if it is left in the act itself, and it is suddenly discovered at the regulation stage, “Oh my goodness; there are very vulnerable seniors who are not going to benefit from this, because they can’t” — that cannot be changed. We are just asking for age to be considered at the regulation stage when it can be looked at in conjunction with all of the other eligibility criteria and a full impact analysis can be done. It cannot be done at this stage when we don’t know what the other criteria are going to be. We feel that it is very problematic to put an eligibility criteria into the bill.

Il faut une plaque tournante centrale, il faut assurer la clarté des renseignements et un processus de demande. Il nous faut aussi ce service amical et engageant, sinon, nous passerons à côté de certaines des personnes les plus démunies que nous voulons inclure dans notre société.

Le sénateur Kutcher : Madame Bartram, l’une de vos observations me cause également des soucis. Nous savons que, pendant la dernière décennie, la proportion de personnes âgées vivant dans la pauvreté au Canada a augmenté. Que, proportionnellement, plus de personnes âgées sont pauvres que dans la population générale. Nous prenons bonne note de votre critique du sens nébuleux de l’expression « en âge de travailler ». En fait, ici, au Sénat, on ne saurait vraiment pas trop ce que ça signifie.

Nous savons également que le pourcentage de personnes qui travaillent après 55 ans a augmenté depuis deux décennies — il est assez élevé chez les hommes et les femmes. Avez-vous présenté votre argument sur le critère de vie active au bureau de la ministre ou aux fonctionnaires? Dans ce cas, quelle réponse avez-vous reçue?

Mme Bartram : Je donnerai un début de réponse, mais j’aurai peut-être besoin de ma collègue pour la compléter. Nous avons certainement profité de toutes les occasions pour dire ce qui nous tracassait, et nous en avons parlé dans notre mémoire à la Chambre des communes, à la première étape du processus. Madame Yale, que pouvez-vous ajouter?

Mme Yale : C’est exact. Nous avons mis au courant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes ainsi que des parlementaires, mais ça n’a rien changé. Nous n’avons pas été invités à comparaître devant ce comité — soyez encore remerciés de votre accueil d’aujourd’hui pour nous permettre d’exprimer nos grandes craintes à cause de ce projet de loi.

Mme Bartram : Oui, je crois que des conversations privées ont eu lieu avec la ministre à ce sujet. L’impression générale serait que notre régime actuel, de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, est suffisant — ce que notre analyse dément. Nous craignons que si c’est conservé dans la loi même pour être ensuite soudainement découvert à l’étape de la réglementation, des personnes âgées très vulnérables ne pourront en profiter, faute de le pouvoir — ça ne pourra pas être changé. Nous demandons seulement que l’âge soit pris en considération à l’étape de la réglementation, quand on peut examiner ce critère en même temps que tous les autres critères d’admissibilité, alors qu’on pourra faire une analyse complète de l’impact de la réglementation. En ce moment, c’est impossible à faire, faute de connaître les autres critères. Nous trouvons que l’insertion d’un critère d’admissibilité dans le projet de loi pose un gros problème.

Senator Kutcher: Mr. Adair, you don't look like a spring chicken. What are your thoughts?

Mr. Adair: I agree with the last statement that this is, again, a complex issue. We have benefits for children; we have benefits for seniors — they are not perfect. They need to be improved. It is going to take some time and research to understand what those flaws are. Working on this during the regulations is something that we look forward to sinking our best advice, and our thinking, into.

Senator Bernard: My initial question was going to be the same one that Senator Kutcher asked regarding age, and I would like to continue with that for a moment. One of the things we have heard repeatedly is that persons with disabilities have a lot of extra costs. Would it be safe to assume that once you reach a certain age those costs become lower, and that might be the reason why this working-age criteria has been included? Or would you say there is a different way that we should be looking at this? If we could start with Ms. Bartram on this, please.

Ms. Bartram: Yes, I would argue that those costs do not become less when you become a senior — they potentially become more with comorbidities. Some of the natural aging puts seniors into what we would consider a disability category with hearing loss, vision loss, limited mobility, et cetera. Those are all disabilities when you are working age, and they are disabilities when you are a senior as well. In regard to somebody who has been living on a very low income all their life, I don't think their costs are particularly going to be less when they become a senior. They still have to pay rent, and buy food and medications. That's pretty well all they can do with the income they have — or getting a senior discount to attend a show, or a senior discount on some other things that they may have never participated in before because they have never had the funds. I think we are going to see some very vulnerable seniors who are going to be left way behind with an age restriction being in the bill.

There will be some seniors with disabilities who do not need this benefit, and that can be determined at the regulation stage, but to determine it here — at the bill stage — when it cannot be changed by the regulations, or not very easily anyways, and to keep saying, “We'll sort all this out at the regulations” — they won't be able to sort out the age criteria at the regulations.

Senator Bernard: Thank you. I feel that it's important to have that on the record. This dovetails quite well with one of the other interests I have with regard to this bill, and that is intersectionality.

Le sénateur Kutcher : Monsieur Adair, vous n'avez pas l'air si jeune. Qu'en pensez-vous?

M. Adair : Je suis d'accord pour dire que le problème est complexe comme en faisait état le témoin précédent. Nous avons des prestations pour enfants et pour les personnes âgées, mais elles ne sont pas parfaites. Elles doivent être améliorées. Il faudra consacrer du temps et mener une analyse poussée pour comprendre où sont les lacunes. C'est de cette manière que nous voulons travailler à l'étape de la réglementation en donnant les meilleurs conseils possible et en faisant part de nos réflexions.

La sénatrice Bernard : Ma question initiale était la même que celle du sénateur Kutcher au sujet du critère lié à l'âge. J'aimerais poursuivre sur cette lancée un instant. Nous entendons souvent dire que les personnes handicapées assument beaucoup de coûts supplémentaires. Est-il juste de présumer que les coûts diminuent lorsque les personnes atteignent un certain âge et que c'est peut-être pour cette raison que le critère des personnes en âge de travailler a été ajouté? Diriez-vous plutôt que nous devrions regarder les choses sous un autre angle? Je commencerais avec Mme Bartram, si vous le permettez.

Mme Bartram : Oui. Je soutiendrais par contre que les coûts ne diminuent pas lorsque les gens deviennent des personnes âgées. Ils peuvent au contraire augmenter en raison des comorbidités. Le processus de vieillissement naturel fait entrer les aînés dans la catégorie des personnes handicapées vu la perte auditive, la perte de vision et la mobilité réduite qui y sont associées. Ces conditions constituent des handicaps pour les personnes en âge de travailler, tout comme pour les personnes âgées. Pour les personnes âgées qui ont vécu avec un très faible revenu toute leur vie, les coûts ne diminuent pas vraiment. Elles doivent encore payer le loyer, acheter de la nourriture et se procurer des médicaments. C'est à peu près tout ce qu'elles peuvent faire avec leur revenu. Elles peuvent aussi obtenir un rabais pour les aînés pour assister à un spectacle ou à un autre événement auquel elles n'avaient jamais assisté faute d'en avoir eu les moyens. Je pense que certaines personnes âgées très vulnérables seront laissées pour compte si cette restriction liée à l'âge est inscrite dans le projet de loi.

Il y a des personnes âgées aux prises avec un handicap qui n'ont pas besoin de cette prestation et dont l'admissibilité peut être déterminée à l'étape de la réglementation. Par contre, si nous décidons d'établir l'admissibilité à l'étape du projet de loi, ce ne sera plus possible d'apporter des changements à l'étape de la réglementation. Il ne faut pas penser que nous pourrions démêler cela — en l'occurrence le critère de l'âge — au moyen des règlements.

La sénatrice Bernard : Merci. Il est important que votre intervention soit consignée dans le compte rendu. J'en profite pour enchaîner avec un autre aspect du projet de loi sur lequel je veux me pencher. Il s'agit de l'intersectionnalité.

Mr. Adair, you talked a lot about intersectionality, and those voices that are not included. When we think about this notion of “nothing about us without us,” I’m wondering if there are other suggestions that you have regarding how to include those voices of persons with disabilities who may not belong to any of these recognized groups that are part of the consultation process. Are there other suggestions that you have?

I appreciated hearing about some of the things you have done in Indigenous communities in the Far North, but also thinking about other communities like homeless persons that you’ve identified, racial communities and so on — are there other ways to ensure those voices are included?

Mr. Adair: There definitely are. We talked earlier today that it is going to take many different strategies to ensure that we reach and hear the voices and the wisdom of people from a vast array of different living experiences and disabilities.

We would have heard yesterday from Krista Carr of Inclusion Canada, if she had been here, that they have done some good work over the past 12 months or so: talking to people with disabilities across the country, going beyond organizations and having one-on-one interviews and town hall meetings.

One of the recommendations in their early report, which has not yet been released, is the importance of intersectionality and including people who face some of the most marginalized and discriminatory practices that keep knocking people down. It is not enough to provide the funds to people, but this needs to be part of a larger package of housing, food security and access to transportation — all of the things that are going to allow people to re-engage in our society and be part of our communities.

I don’t have a magic answer to that other than there needs to be a think tank on this in terms of building the regulations. Who has done this before in terms of reaching people who are on the outskirts of society? Who are the outliers in society, and how can we engage them? Then, there should be funding to actually make that happen — not just going through the organizations that represent people with disabilities. You are quite right; there are a lot of people out there who don’t want to belong to an organization just because they have a disability, but they have a lot of wisdom to offer us to help make us a world leader, as has been said, in terms of lifting people out of poverty.

Senator Bernard: Have seniors been consulted?

Mr. Adair: Yes, they have. They have been consulted through the work that Inclusion Canada has done. They segmented all the different people with different kinds of

Monsieur Adair, vous avez beaucoup parlé de l’intersectionnalité et de ces voix qui ne sont pas incluses dans la conversation. À propos du principe du « rien ne doit se faire sans nous », je me demande si vous avez autre chose à suggérer sur la manière d’inclure la voix des personnes handicapées qui n’appartiennent peut-être pas aux groupes invités au processus de consultation. Avez-vous des suggestions?

J’ai trouvé intéressant de vous entendre parler de choses que vous avez accomplies dans les communautés autochtones dans le Grand Nord, mais je pense aussi à d’autres communautés comme les sans-abri, que vous avez mentionnés, ou encore les communautés racisées. Y aurait-il d’autres moyens d’inclure ces voix?

M. Adair : Oui. Il y a d’autres moyens d’inclure ces voix. Nous avons dit plus tôt qu’il faudrait mettre en place plusieurs stratégies distinctes pour rejoindre et entendre les voix et les expériences de personnes de divers horizons et handicaps.

Mme Krista Carr d’Inclusion Canada, qui a comparu hier, nous dirait, si elle était ici aujourd’hui, que les membres de son organisme ont fait du bon travail au cours des 12 derniers mois. Ils sont allés parler aux personnes handicapées partout au pays. Ils ont conduit des entrevues individuelles avec les personnes concernées et ont tenu des assemblées générales en dehors des canaux établis par les organismes.

Une des recommandations formulées par Inclusion Canada dans son rapport préliminaire qui n’a pas encore été publié est de tenir compte de l’intersectionnalité et d’inclure les personnes qui font l’objet de pratiques favorisant la discrimination et la marginalisation, qui abattent les gens. Il ne suffit pas de verser des fonds aux personnes concernées. Il faut offrir un programme plus vaste comportant le logement, la sécurité alimentaire et l’accès au transport. Ces ressources permettront aux personnes de se réintégrer à la société et de participer à la communauté.

Je n’ai pas de réponse magique à cette question. En fait, un groupe de réflexion devrait être mis sur pied pour la rédaction de la réglementation. Qui a déjà fait des efforts pour rejoindre les personnes qui vivent en marge de la société? Qui sont ces personnes marginalisées et comment les mobiliser? Il devrait y avoir ensuite du financement pour créer d’autres canaux que les organismes qui représentent les personnes handicapées. Vous avez tout à fait raison; bon nombre de personnes ne veulent pas faire partie d’un organisme juste parce qu’elles ont un handicap. Or, ces personnes peuvent nous transmettre une riche expérience de vie qui aiderait le Canada à devenir un des pays qui réussit le mieux à sortir les gens de la pauvreté.

La sénatrice Bernard : Les personnes âgées ont-elles été consultées?

M. Adair : Oui. Elles ont été consultées dans le cadre des activités menées par Inclusion Canada, qui a établi des segments selon le type de handicap. Les témoins qui travaillent dans le

disabilities. We heard yesterday from people in the mental health field regarding if people experiencing mental health challenges were consulted. I think, in Inclusion Canada's work, they included 260 people and conducted 39 one-on-one interviews — I believe over 30% of the people interviewed reported having mental health challenges.

They have been consulted. This report is not available. I think it would be helpful for this committee to have early access to it; it has not yet been released. It may provide more information. It is not all of the answers; it is 260 people. We need to go much deeper than that when we build regulations.

Senator Petitclerc: Thank you. My question is regarding the timeline: I understand, and we have been hearing from different witnesses, that the one thing everybody seems to agree on is that we need this bill, and we need it quick. We all agree with that. Some are worried about the potential delays that may be caused as a result of improving the bill, and others are worried about potential delays due to the timeline within the bill not being very prescriptive.

I'm referring to the fact that the bill calls for a report on the progress made by the regulatory process within one year. In that time frame, we don't know what the report could be, or could not be. This is concerning because I would like to have a definite answer to this: When are we going to get there and how?

If Mr. Adair could speak to this first, and maybe Ms. Yale could follow because I know you have a position on this. How confident are you when you hear that people should be receiving money within a year, but then the bill doesn't say that or prove it will happen? That concerns me. I want to hear from you on that.

Mr. Adair: Thank you for this very important and critical question.

Yesterday, we heard a verbal commitment from the minister: Within 12 months after Royal Assent, she plans on having regulations available. She plans on having funds flowing to people with disabilities in poverty in 2024. Maybe there are specifics that the Senate would like to put in here.

What I can tell you is that many of us in the disability community do have confidence in the minister. We do have confidence that there is a serious commitment to engage people with disabilities. The most important thing to say is this: We are 6 million people in this country, and we will not let government off the hook on this. We have a bill, and we are pursuing regulations. We will be part of the process, and we will push to make sure it happens expeditiously.

domaine de la santé mentale se demandaient hier si les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale avaient été consultées. Parmi les 260 personnes rencontrées par Inclusion Canada, dont 39 dans le cadre d'entrevues individuelles, plus de 30 % ont déclaré avoir des problèmes de santé mentale.

Les personnes âgées ont été consultées. Le rapport n'est pas publié, mais je pense que le comité y trouverait des informations utiles s'il pouvait y avoir accès de façon anticipée. Le rapport renferme beaucoup d'informations, mais toutes les réponses ne peuvent se trouver dans un échantillon de 260 personnes. Il faudra pousser l'analyse beaucoup plus loin à l'étape de la réglementation.

La sénatrice Petitclerc : Merci. Ma question porte sur l'échéancier. Différents témoins l'ont dit et nous nous entendons tous sur le fait que ce projet de loi est nécessaire et qu'il doit être adopté rapidement. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Certains craignent que son adoption soit retardée indûment si nous y apportons des améliorations, et d'autres craignent que l'échéancier qui y est prévu ne soit pas assez prescriptif.

Le projet de loi énonce qu'un rapport concernant l'état d'avancement du processus réglementaire doit être déposé dans l'année suivant la date d'entrée en vigueur de la loi. Il faudra attendre cette date butoir pour savoir en quoi consistera le rapport. Je trouve cela préoccupant, car j'aimerais avoir une réponse claire à la question de savoir comment et quand les choses seront faites.

M. Adair pourrait répondre en premier. Vous pourriez peut-être enchaîner, madame Yale, car je sais que vous avez un point de vue sur la question. Pensez-vous que les prestations seront vraiment versées au bout d'un an, même si le projet de loi ne le précise pas et ne le garantit pas? Je trouve cela préoccupant. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

M. Adair : Merci pour cette question tout à fait cruciale.

Hier, la ministre s'est engagée verbalement à ce que la réglementation soit prise 12 mois après la sanction royale. Elle prévoit que des fonds seront versés aux personnes handicapées en situation de pauvreté en 2024. Le Sénat aimerait peut-être ajouter des précisions.

Je peux vous dire que la plupart des membres de la communauté des personnes handicapées font confiance à la ministre. Nous croyons que l'engagement à établir un dialogue avec les personnes handicapées est sérieux. Je soulignerais à gros traits que nous sommes six millions dans ce pays et que nous ne laisserons pas le gouvernement se défilier cette fois-ci. Il y a un projet de loi à adopter et des règlements à rédiger. Nous participerons au processus et nous ferons pression pour que tout se déroule rondement.

Senator Petitcherc: Thank you.

Ms. Yale: I'm not confident. First of all, we have no guarantee that the bill will come into force within a year. It has to come into force before anything substantive can happen. The two reporting deadlines are after it comes into force. That needs to happen first.

The first timeline that needs to be cleared up is when this bill comes into force. Why is it not at Royal Assent? That's the first concern. The second concern is that, yes, we are going to be able to co-create these regulations — we are being given an opportunity — but it doesn't say that the opportunity is actually going to lead to anything.

If all the minister — whoever that minister is — has to do is report the progress, as I said before, what if the regulations are not finished? Minister Qualtrough did say it's within 12 months, but, if it's not in the bill, there is nothing that says what will happen if the government falls before this bill comes into force, or between Royal Assent and the bill coming into force.

The first timeline that really needs to be cleared up is the coming into force, and then there needs to be a timeline for when the regulations will actually be enacted — not created and in the *Canada Gazette*, but actually in law. Until they are in law, this bill does nothing.

The Chair: Mr. Adair, I wonder if I could ask you to weigh in. Canada is a diverse community, and we have different perspectives based on who we are and who we represent. Your perspective is to get this bill passed. You trust the minister to co-create the regulations, and to flow the benefit as soon as possible.

We have heard from Ms. Yale and Ms. Bartram that maybe it is better to actually have something in the bill that says benefits will start flowing at Royal Assent, and it should be 12 months.

Where do you sit on this? Again, I want to hear from you.

Mr. Adair: Thank you for the question. I think it's important to consider how best to move the bill forward — and how best to move us, as a country, to a place where we can actually lift people out of poverty and re-engage them in a meaningful way in our society.

La sénatrice Petitcherc : Merci.

Mme Yale : Je ne suis pas convaincue. Pour commencer, nous n'avons aucune garantie que la loi entrera en vigueur d'ici un an. Quelque chose de majeur pourrait arriver au point de mettre en péril sa promulgation. Les échéanciers des deux rapports sont calculés à compter de la date d'entrée en vigueur, à condition que cela se produise.

Le premier échéancier à clarifier est la date d'entrée en vigueur de la loi. Pourquoi n'entre-t-elle pas en vigueur dès la sanction royale? Voilà ma première préoccupation. La deuxième chose qui me préoccupe, c'est que même si nous avons l'occasion de participer au processus de réglementation, notre participation pourrait ne se solder par rien du tout.

Certes, la ministre — ou le ministre du jour — doit déposer un rapport concernant l'état d'avancement du processus réglementaire, mais comme je l'ai dit plus tôt, le projet de loi n'indique pas ce qui se passera si ce processus n'est pas terminé. La ministre Qualtrough a dit que ce serait fait en 12 mois, mais comme ce délai n'est pas énoncé dans le projet de loi, nous ne savons pas ce qui se produira si le gouvernement tombe avant l'entrée en vigueur de la loi, ou entre la sanction royale et l'entrée en vigueur de la loi.

L'échéancier qui doit être clarifié en premier est celui de l'entrée en vigueur. Il faudra ensuite établir un échéancier pour la promulgation des règlements. Je ne parle pas de leur publication dans la *Gazette du Canada*, mais de leur inscription dans la loi. Tant que les règlements ne figurent pas dans la loi, le projet de loi ne sert à rien.

La présidente : Monsieur Adair, j'aimerais vous demander votre point de vue. Le Canada est une communauté diversifiée. Nous avons différentes perspectives selon qui nous sommes et ceux que nous représentons. Vous êtes d'avis que le projet de loi doit être adopté. Vous faites confiance à la ministre pour corédiger les règlements et pour verser les prestations en temps opportun.

Mme Yale et Mme Bartram pensent que ce serait peut-être mieux d'ajouter au projet de loi des dispositions qui énoncent que les prestations seront versées dès la sanction royale, dans un délai de 12 mois.

Quelle est votre position à ce sujet? Encore une fois, j'aimerais connaître votre point de vue.

M. Adair : Merci pour la question. Selon moi, il faut se pencher sur la meilleure manière de faire avancer le projet de loi. Autrement dit, il faut établir la meilleure façon de faire pour que le Canada soit en mesure de sortir les gens de la pauvreté et de leur permettre de participer pleinement à la société.

What we heard from the minister yesterday is promising. I agree that this is not cast in stone; it is not in the bill. I still stand by the opinion that passing the bill as soon as possible — so we have a law — and then working on regulations is the most expeditious approach, and that the disability community will work earnestly and hold the government accountable. Ms. Yale, as you said, the minister — whoever that minister is — should make sure that the promise is kept, and that people with disabilities are included in creating the regulations and included in accelerating the time when they are law and must be followed.

The Chair: Thank you, Mr. Adair.

Senator Dasko: My question is a variation on exactly this. You may have just answered it, but I want to make sure I understand that, and also ask the other witnesses.

Mr. Adair, you have urged us to go ahead. This week, we received the letter that was sent by a number of organizations. You noted that the House of Commons made nine changes, and you are very positive about them. The Senate — in the way that we operate now — often likes to make improvements to bills. It is something that we find ourselves very interested in doing.

Is there anything that you would want us to change, or anything that would be a priority for change for us to address in this committee and in the Senate? I would like to hear from all of the witnesses. What would be a top priority for this bill in particular in terms of changes?

Ms. Yale: There needs to be at least two changes: The first that pops into my mind is the removal of “working-age” so that every criterion is done at the regulation stage. If you don’t do that, then you need to provide criteria for the benefits. Otherwise, you are discriminating, and we don’t want to do that.

The second thing is in clause 11(1). If everything is to happen at the regulation stage, then there must be a “must.” There “must” be regulations made. It cannot be “may,” because if it’s a “may,” it doesn’t have to happen. Those are my two points.

Senator Dasko: Ms. Bartram, do you have a top priority for the Senate to change in this bill?

Ms. Bartram: My top priority is to remove the wording “working-age” from the bill. That would be my top priority. I also agree with changing the word from “may” to “must.”

Les engagements pris par la ministre hier étaient très prometteurs. Je suis d’accord pour dire que ce n’est pas coulé dans le béton et que ce n’est pas dans le projet de loi. Je demeure convaincu toutefois que l’approche la plus rapide est d’adopter dans un premier temps le projet de loi — qui deviendra loi — et d’entreprendre ensuite la rédaction des règlements. Je suis persuadé également que la communauté des personnes handicapées travaillera sans relâche et exigera des comptes de la part du gouvernement. Madame Yale, comme vous l’avez dit, la ministre — ou le ministre du jour — devra s’assurer que les engagements sont respectés et que les personnes handicapées prennent part au processus réglementaire et contribuent à accélérer l’inscription de ces règlements dans la loi et à leur application.

La présidente : Merci, monsieur Adair.

La sénatrice Dasko : Ma question est une variation de celle qui vient d’être posée. Vous venez peut-être d’y répondre, mais je voudrais m’assurer de bien comprendre et demander l’avis des autres témoins.

Monsieur Adair, vous avez prié le comité d’aller de l’avant avec le projet de loi. Cette semaine, nous avons reçu une lettre signée par de nombreux organismes. Vous avez remarqué que la Chambre des communes a apporté neuf amendements, que vous appuyez sans réserve. Souvent, le Sénat — c’est la façon dont il fonctionne — aime apporter des améliorations aux projets de loi. C’est une tâche que nous affectionnons particulièrement.

Y a-t-il quelque chose que vous voudriez que nous changions, que le comité et le Sénat devraient modifier en priorité? J’aimerais connaître l’avis de tous les témoins. Quel serait le changement à apporter en priorité au projet de loi?

Mme Yale : Il faut apporter au moins deux changements. Le premier qui me vient à l’esprit est la suppression de l’expression « en âge de travailler » pour que tous les critères soient établis à l’étape de la réglementation. Sans cette suppression, il faudra fournir les critères pour les prestations pour éviter la discrimination, ce qui n’est pas souhaitable.

Un second changement doit être apporté au paragraphe 11(1). Si les critères doivent être établis à l’étape de la réglementation, « peut prendre » doit être remplacé par « prend ». Le gouverneur en conseil devrait avoir l’obligation, et non la possibilité, de prendre des règlements. Voilà les deux points que j’avais à soulever.

La sénatrice Dasko : Madame Bartram, quel changement le Sénat devrait-il apporter en priorité au projet de loi?

Mme Bartram : Le changement prioritaire serait la suppression de l’expression « en âge de travailler ». Ce serait ma grande priorité. Par ailleurs, je suis d’accord avec la substitution de « peut prendre » par « prend ».

Senator Dasko: Thank you.

The Chair: Witnesses, I would like to thank you for your attention to our study, and express our collective appreciation for your assistance to us today. We appreciate it greatly, and we hope that you come away from this committee appreciating how seriously the Senate takes this bill.

Colleagues, we will continue our study on Bill C-22 at our next meeting on Wednesday, March 29 at 4 p.m.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Dasko : Merci.

La présidente : Chers témoins, je vous remercie de votre contribution à notre étude. J'aimerais vous exprimer notre gratitude pour l'aide que vous nous avez apportée aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants et nous espérons que vous repartirez avec la conviction que le comité prend très au sérieux le projet de loi.

Chers collègues, nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-22 à notre prochaine séance, le mercredi 29 mars à 16 heures.

(La séance est levée.)
